



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 16 décembre 2021 à 19h30
Salle de spectacles

4^e séance – 2021

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Présidence de Mme Carole Castillo, Présidente

Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Le Bureau, la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à notre Municipalité composée de Monsieur le Syndic, Monsieur le vice-syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectatrices et spectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son. J'adresse aussi mes cordiales salutations à Monsieur Georges Chevallaz, chef de service enfance, cohésion sociale qui se trouve présent en galerie.

59 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Adamini Lysiane, Beauvois Frédérique, Joerchel Bastienne, Joliat Rosana, Mauch Lucie, Perret Dominique, Segin Aline, Zufferey-Merminod Melinda, MM. Bongiorno Antonio, Chambaz Marc, Guedes Luis, Kocher Steve,

Sont absent-e-s: Mme Divorne Nicole, MM. Cordeiro André,

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, La Présidente communique qu'elle a reçu :

Les interpellations suivantes :

- Silvio Torriani (Fourmi Rouge)
- Melinda Zufferey- Merminod (Les Vert.e.s)
- Motion Ali Korkmaz (PSR) « pour une voie d'accès sécurisée à la ferme du village »
- Postulat Diédhiou Ndeye Awa (PSR) « pour une allocation communale de naissance en faveur de parents à revenu modéré »

Une question de Monsieur Ali Korkmaz et un divers de Monsieur Jonas Kocher. Ces interventions seront traitées aux points 16 et 17 de notre ordre du jour.

La Présidente demande une modification de cet ordre du jour : Au point 11 pour le préavis 8-2021, ce n'est pas Monsieur Gérard Duperrex, Président rapporteur mais Monsieur Roland Delapierre.

Un point 18, sera ajouté à cet ordre du jour, afin que notre Municipalité et le bureau du Conseil puissent faire leurs vœux de fin d'année.

La Présidente ouvre la discussion

- **Madame Storari**

J'aimerais ajouter l'interpellation intitulée « sur quelles mesures pour assurer aux renanais et renanaises une tenue juste et correcte des élections et votations de leur commune » que normalement j'ai envoyé au bureau aux environs de 4-6 heures et je m'en excuse.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet l'ordre du jour modifié au vote

C'est à la majorité absolue que l'ordre du jour modifié est accepté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2021

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Simon Corrine pour son travail de retranscription et M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture.

3. Communications de la Présidence

Je profite de ce point pour vous rappeler que les restrictions sanitaires sont les suivantes :

- port du masque obligatoire pour les conseillers en tout temps, sauf pour l'orateur.
- La distance entre chaque conseiller doit être de 1m50
- Les personnes en galerie doivent être munies du pass-covid et en soutien des conseillers communaux doivent aussi porter le masque.

Résultat des votations du 28 novembre 2021 :

N° : 01 Objet : Initiative sur les soins infirmiers

BULLETTIN S	Rentrés	4'330
	Blancs	110
	Nuls	4
	Valables	4'216

Suffrages	
Oui	3'042
Non	1'174
Taux de participation	50.65%

N° : 02 Objet : Initiative sur la justice

BULLETTIN S	Rentrés	4'330
	Blancs	223
	Nuls	7
	Valables	4'100

Suffrages	
Oui	1'098
Non	3'002
Taux de participation	50.65%

N° : 03 Objet : Loi COVID-19

BULLETTIN S	Rentrés	4'330
	Blancs	69
	Nuls	6
	Valables	4'255

Suffrages	
Oui	2'604
Non	1'651
Taux de participation	50.65%

Electeurs inscrits : 8'549 Cartes de vote reçues : 4'335

Le 1^{er} décembre, et cela comme chaque année depuis 49 ans, le Président, et dans ce cas-là, la Présidente, a eu l'honneur de couper le sapin de Noël qui trône derrière vous, dans cette salle. Un grand merci à la commune de Bottens pour son accueil et bravo au maître de cérémonie Monsieur Peneveyres et à son service qui ont su mélanger respect de la nature, protocole et sécurité extrême pour les protagonistes.

Notre dernier conseil de l'année 2021 est aussi marqué par le départ de notre secrétaire suppléant, Monsieur Grégoire Menoud. Je vous lis son courriel

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Faisant suite à mon mail de cet été, je réitère ma démission en tant que secrétaire suppléant du conseil communal de Renens pour fin 2021. En effet, mon travail actuel ne me permet plus de continuer convenablement la suppléance du secrétariat et puisque Madame Corrine Simon a pu reprendre la tâche de secrétaire du conseil dans de bonnes conditions, il est temps pour moi de partir. En vous remerciant pour ces quatre dernières années à suivre vos débats et pour les connaissances que j'ai pu acquérir dans le domaine politique et l'administration communale.

Meilleures salutations. Grégoire Menoud.

Le bureau du conseil vous remercie Monsieur Menoud pour le travail effectué durant ces quatre ans.

La commission de recrutement, qui avait été formée en septembre avait donné son accord pour que le poste vacant de secrétaire suppléant revienne à la seconde candidate retenue pour le poste de secrétaire qui sera présente lors du conseil de février 2022.

Les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Madame Simon en fin de séance et uniquement à ce moment- là, c'est effectivement cette liste de présence qui fera foi lors des paiements des jetons de présence. Cette séance sera comptabilisée en juin 2022.

Lors du dernier conseil du 16.11.2021 nous avons pu bénéficier d'une longue et détaillée présentation SIE-TvT. Le bureau a donc décidé que la séance susmentionnée serait doublement comptabilisée. Vous bénéficierez de ce 2^{ème} jeton lors du décompte de juin 2022.

Le 18 novembre 2021, le bureau du Conseil a aussi bénéficié de la visite de Madame la Préfète Anne Marion-Freiss. Tous les documents du conseil se sont révélés parfaitement conformes aux attentes. Je tiens à féliciter ici ce soir Madame Yvette Charlet, ancienne secrétaire de ce Conseil pour l'excellente tenue de nos dossiers et de Madame Corrine Simon, secrétaire actuelle, ici présente à mes côtés, qui a repris le flambeau.

La Présidente ouvre la discussion.

- **M. Duperrex, UDC**

Monsieur le Syndic, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux et chers collègues,

Je tiens ce soir à féliciter Madame la Présidente pour la coupe de ce sapin qui orne notre salle, dont j'ai eu l'occasion de le couper deux fois. Madame la Présidente, vous l'avez coupé avec grand courage comme le veut la tradition. Je profite de féliciter Monsieur Peneveyres, comme vous l'avez fait tout-à-l'heure, qui a mis en place une sécurité optimale, comme il le fait chaque année, afin que notre Présidente puisse faire ce soir voter le budget, saine et sauve. Cependant, je tiens ce soir à remercier la Municipalité pour le 2^{ème} sapin comme le veut la tradition, sur la place du Marché qui n'a pas été coupé à Bottens. Elle a pris la décision d'orne la place du Marché d'un magnifique sapin qui vient de Renens. Eh oui, pas très loin d'ici, de la Rue du 14 Avril à côté de l'arrêt du bus à l'arrière du bâtiment qui devait prendre la destination de la décharge. Vous lui avez donné un sursis et vous l'avez placé sur cette place du Marché, ce que tous les renanais et renanaises trouvent magnifique, le plus beau sapin de Noël que nous avons jamais vu. Un grand merci également aux employés de la commune pour la décoration, toutes mes félicitations. Merci

La parole n'étant pas demandée, La Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Communications de la Municipalité

Vous avez tous reçu la documentation suivante :

Communiqué de la Municipalité du 6 décembre 2021 sur ses activités du 2 novembre au 6 décembre 2021

Réponse écrite à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée « jusqu'ici tout va bien et nous à Renens on va comment ? »

Réponse écrite à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Laurence Plattner intitulée « Pollution sonore au sein de la Commune »

Mme la Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

- **Monsieur Jean-François Clément, Syndic**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communales, Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité et en sus des informations et communications transmises, nous avons deux réponses orales, une information et Madame Maystre ensuite complétera mes informations.

La première réponse orale concerne l'intervention de Monsieur François Delaquis relative à la modification de l'heure de relève du courrier et des boîtes postales à Renens. En date du 24 juin 2021, Monsieur le Conseiller communal François Delaquis a interrogé la Municipalité quant à une éventuelle prise de position vis-à-vis de la Poste de Renens et de la réduction générale des horaires de relève des boîtes postales sur le territoire communal. Monsieur Delaquis invite également la Municipalité à réfléchir à la desserte du territoire communal en matière de boîtes

postales, notamment, afin d'éviter un phénomène de centralisation. Pour faire suite à cette intervention, un courrier a été adressé aux responsables de la région Fribourg-Vaud de la Poste. La municipalité s'est fait le relais d'une inquiétude exprimées quant au maintien d'un service postal universel complet à Renens. Une copie dudit courrier sera communiquée au bureau du Conseil communal. Pour l'instant, nous n'avons pas plus d'information et nous reviendrons vers vous dès que nous aurons eu des contacts avec la Poste, mais ce dossier est ouvert et suivi.

L'autre réponse orale concerne cette fois une coupure d'eau au chemin des Clos et au changement de couleur de l'eau courante consécutive à cette coupure. En date du 11 novembre 2021, Madame la Conseillère Frédérique Beauvois et Monsieur le Conseiller François Delaquis ont évoqué la rupture d'une conduite dans la zone du Chemin des Clos qui a conduit au changement de couleur de l'eau courante sur une courte période. La Municipalité est ainsi questionnée sur la possibilité d'obtenir des informations plus complètes sur cet événement : le pourquoi de la rupture, une explication du changement de couleur et de manière générale de mettre en place une information rapide à la population. Tel qu'évoqué en séance, la rupture de la conduite a été gérée par le Service de l'Eau de la Ville de Lausanne, concessionnaire et responsable de l'exploitation du réseau d'eau renonais. Un courrier leur a été adressé pour obtenir des informations sur cet événement précis ainsi que pour questionner les outils de communication et d'information à la population existants ou potentiels. La Municipalité fera suivre la réponse du Service de l'Eau au Conseil communal une fois celle-ci réceptionnée.

C'était pour les deux réponses orales, une communication aussi : nous allons dès le 1^{er} janvier 2022 cesser de mettre de l'eau en bouteille à disposition du Conseil communal ainsi que dans les différentes salles que nous prêtons aux commissions, ceci dans le but de répondre à une demande d'une Conseillère communale qui était venue nous interpeler sur cet élément-là et aussi parce que toutes et tous avons reçu une magnifique gourde que nous devons utiliser et qui participe aussi à cette réduction du plastique tel que demandé au travers de plusieurs interpellations, motions de ce Conseil.

Et maintenant je passe la parole à Madame Tinetta Maystre pour son information.

- **Madame Tinetta Maystre, Municipale**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux bonsoir, J'ai une réponse orale à l'interpellation écrite de Monsieur le conseiller communal Richard Neal En date du 11 novembre, M. Neal, ainsi que M. Guedes, interpellèrent la Municipalité pour déplorer l'absence d'éclairage public le long du chantier du côté nord de la rue de Lausanne. La durée de ce chantier sur ce tronçon est en effet appelée à durer jusqu'à mi-2022. La Municipalité a ainsi transmis cette demande aux responsables du chantier. Cinq luminaires provisoires ont été installés au bas de l'Avenue du Château, ainsi que sur le nouveau passage piéton provisoire qui fait face à l'arrêt de bus Renens Village, et plus bas vers la Rose rouge.

Une installation provisoire sera encore installée demain le long du cheminement piéton derrière la salle de spectacle.

Le stock (de ce matériel) a été fort sollicité pour ce chantier et la livraison de nouveau matériel est longue. La priorité a été donnée aux passages piétons où la sécurité routière est plus sensible (pour les piétons.)

Avec ces compléments nous considérons avoir répondu à votre interpellation.

La Municipalité n'ayant pas d'autres informations à donner, Madame la Présidente ouvre la discussion.

- **Mme Laurence Plattner, Les Vert.e.s**

Madame la Présidente, Monsieur le syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je voulais remercier la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation, merci beaucoup, elle est très complète et ça tombait bien parce que cette semaine j'ai pu prendre connaissance du communiqué de la Pol-Cant ainsi que de la Pol-Ouest sur les résultats de leurs contrôles anti bruit qui ont eu lieu cette année, donc j'ai pris connaissance de ça il y a deux jours et je prends acte que ces contrôles vont se poursuivre l'année prochaine. Je reviendrai peut-être, même certainement avec d'autres questions sur cette même thématique ou d'autres thématiques. Merci beaucoup

- **M. Richard Neal, PSR**

Merci Madame la Présidente, bonsoir tout le monde, Monsieur les Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Merci Madame Maystre. Effectivement j'avais constaté la mise en place de ce nouvel éclairage. Ça a été fort apprécié par plusieurs personnes qui m'ont fait des remarques dans le quartier du Château, Clos, ça a été très apprécié. J'aurais une petite remarque pour ce qu'a dit Monsieur Clément par rapport aux bouteilles ; je peux tout à fait comprendre qu'ici, au Conseil, nous avons tous reçu nos gourdes Renens.ch. Par contre, souvent, en commission, surtout moi qui suis en commission des pétitions, nous avons des visiteurs qui sont hors du Conseil, qui sont du public en général et qui aimeraient quand même boire de l'eau. Donc si on peut pour les commissions avec des invités possibles garder une habitude d'offrir de l'eau à ces gens-là, ce serait apprécié, je pense.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi Rouge**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vois que Madame Beauvois n'est pas là, mais dans la réponse de la Municipalité je relève, je cite « De manière générale on peut dire que les indicateurs sociaux reflètent une situation plutôt rassurante » je suis bien consciente que cette réponse se base sur les statistiques et des chiffres, mais ce n'est pas ce que je ressens sur le terrain. Je ne parle pas de la zone grise des sans-papiers mais de personnes dans le système, prises en charge et qui ont des permis. Je n'ai jamais eu autant de dossiers extrêmement difficiles comme en cette fin d'année. Je vous cite comme cela me vient : personnes seules qui ne connaissent pas leurs droits, familles avec ou sans enfants qui, par lassitude, ou par déprime (merci M. Le Covid) ne répondent plus aux demandes de documents et se font supprimer leurs aides.

Je conclus en disant qu'il faut encourager nos assistants sociaux à insister auprès des personnes qu'ils aident pour les renseigner du mieux possible.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Bonsoir à tout le monde,

Je veux remercier Madame Berseth pour ses remarques. C'est exactement ce que nous avons essayé de faire dans cette réponse à une interpellation qui nous demandait des chiffres : c'est de bien faire attention en fait en mentionnant un état de la situation du point de vue des chiffres et des indicateurs de l'aide sociale, on n'avait peut-être pas l'ensemble de la situation et je prends note de votre témoignage. La Municipalité est consciente qu'un certain nombre de personnes et de situations échappent à ces statistiques et se penche sérieusement sur la question. Je vous remercie.

- **Mme Golaz Grilli, PLR-PVL**

Merci Madame la Présidente, chères Municipales, chers Municipaux et chers collègues,
 Dans le communiqué de la Municipalité il nous est souhaité de Joyeuses Fêtes avec une magnifique aquarelle, un grand merci à Monsieur Rovelli. Mais je profite de demander à la Municipalité au sujet de la manifestation de Noël 2021 à Renens ce qui a motivé la Municipalité à changer le déroulement de cette manifestation. Plus précisément pourquoi elle a eu lieu sur deux week-ends. De quelle visibilité ou animation pourront bénéficier nos commerçants locaux lors du 2^{ème} week-end ? Car, plus que jamais, nos petits commerces ont besoin de visibilité et de soutien en cette période de Covid.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Ceci concerne les commerces et je vous répondrai avec détails pour le prochain Conseil. Je n'aimerais pas m'égarer dans des réponses qui ne soient pas les bonnes. Je n'ai pas plus d'éléments de ces modifications. Veuillez m'excuser pour ce délai, mais je vous informerai au prochain Conseil. Merci

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je profite d'intervenir maintenant plutôt que dans les divers. Etant donné que la Municipalité a annoncé qu'ils ne distribueraient plus de bouteilles d'eau en plastique ça tombe bien étant donné que mon divers concernait le recyclage. Je suis content de voir que Lausanne a suivi Renens. Pour une fois c'est Lausanne qui suit Renens et pas l'inverse avec le triage des bidons de lait et des briques de lait et puis je suis très content de l'avoir vu ce soir en rentrant que nous pourrions aller à la déchetterie apporter nos briques de lait, ce qui n'était pas possible avant à cause de Lausanne. Merci

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je m'excuse, je réalise que je n'ai pas répondu complètement à la remarque de Madame Berseth. Je voulais dire que j'avais entendu ce qui avait été dit au sujet de l'ARASOL et de la manière dont sont reçus les bénéficiaires ou les personnes qui solliciteraient des aides d'une manière ou d'une autre et que l'ARASOL est en train de faire un travail important pour organiser mieux et être d'avantage accessible à la population et je ne manquerai pas de communiquer d'ailleurs sur ces travaux, quand ils seront en état d'être communiqués. Je vous remercie.

La parole n'étant pas demandée, La Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances

La Présidente prie M. François Delaquis, Président-rapporteur de la Commission des finances de bien vouloir se rendre au micro.

- **M. François Delaquis, PSR**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs

Il y a quatre communications de la commission des finances. Ça touche quatre dépassements de dépenses imprévisibles.

La 1^{ère} concerne la rénovation et travaux spéciaux avec un dépassement de 36'307.20

Contexte général et raison de la dépense

Immeuble locatif - Rue de la Source 1 - Réfection d'un appartement de 3.5 pièces situé sous les combles - Coûts des travaux non prévus au budget

La Ville de Renens est propriétaire de 45 logements et 5 locaux commerciaux sis dans 30 bâtiments. Certains de ceux-ci doivent être rénovés. Les travaux d'entretien lourds ou de rénovation qui sont nécessaires ne sont fait que lors des changements de locataires afin de permettre une relocation et de maintenir ou d'augmenter la valeur du parc locatif. Les mouvements des locataires n'étant pas prévisibles, ces dépenses sont systématiquement hors budget.

Pour faire suite à la résiliation du bail par le locataire sortant et à la libération de l'appartement cité en titre, au 30 juin 2021, le Service Bâtiments-Domains-Logement a procédé à un pré-état des lieux. Lors de cette visite, il a été constaté que cet appartement devait être rafraîchi et équipé au vu de son état.

Ce bâtiment locatif de quatre étages comprend deux magasins et huit logements : deux appartements de 2,5 pièces, quatre appartements de 3,5 pièces et deux appartements de 4,5 pièces.

Dès lors, profitant du départ du locataire, il était opportun de procéder à la rénovation de cet appartement vu sa vétusté et afin de répondre aux standards actuels.

Les travaux de rénovation ont compris :

- électricité : adaptation et la mise en conformité de l'installation électrique et du tableau électrique
- sanitaire : adaptation du raccordement de la cuisine, remise en état du WC, du châssis et remplacement du lavabo fissuré, de la robinetterie et du mélangeur de la baignoire
- volets roulants : changement des manivelles cassées pour volet roulant
- menuiserie : réglage des portes des armoires et repose d'un judas; • peinture: réfection complète de l'appartement (murs, plafond, boiserie)
- carrelage : changement du carrelage de la cuisine

Le total des travaux de rénovation s'est monté à CHF 36'307.20 et a été imputé au compte no 3358.3141.01 "Source 1 - Rénovation et travaux spéciaux". Celui-ci provoquera un probable dépassement budgétaire du même montant au groupe no 33 "Bâtiments locatifs du patrimoine financier", compte no 3141.01 "Rénovation et travaux spéciaux".

Une participation de CHF 4'321.- a été facturée au locataire. En effet, l'agencement de cuisine, changé en 2006, a été complètement abîmé (placards, portes, etc.). Quant au parquet de la chambre 1, celui-ci était gonflé en son centre suite à un dégât d'eau provoqué par la locataire. Une convention de sortie a été signée par l'ancienne locataire à ce sujet.

Le montant de chf. 36'307.20 est brut, il faudra déduire la participation du locataire de chf. 4'321.--.

Ensuite, c'est un dépassement de 40'600.--, immeuble locatif du 1^{er} mai 13.

Le bâtiment est aujourd'hui libre d'occupants.

En date du 4 novembre 2019, la Municipalité de Renens a accepté le principe de l'affectation de la maison sise avenue du 1er-Mai 13 pour un projet d'hébergement social et la conduite d'une recherche-action pour définir au mieux le public cible qui sera visé par ce projet. La recherche-action a été menée par l'équipe du Rel'aids (Fondation Le Relais) et financée par Lausanne Région.

La Municipalité a chargé la Direction Bâtiments-Domains-Logement (BaDoLog) pour des travaux de rafraîchissement complet du rez-de-chaussée et du 1er étage de ce bâtiment afin de permettre son utilisation dans le but recherché.

Les travaux de rénovation sont en cours de réalisation et comprennent :

- Electricité
- Installation sanitaire
- Agencement de cuisine
- Carrelage, revêtement de sol
- Menuiserie, cloisons, peinture

Total des coûts estimés : CHF 40'600.- TTC

Le total des travaux de rénovation estimé à CHF 40'600.- sera imputé au compte no 3376.3141.01 "1er Mai 13 - Rénovation et travaux spéciaux". Celui-ci provoquera un probable dépassement budgétaire du même montant au groupe no 33 "Bâtiments locatifs du patrimoine financier", compte no 3141.01 "Rénovation et travaux spéciaux".

Honoraires et frais d'expertise, là c'est un dépassement de chf. 40'100.—

Contexte général et raison de la dépense

L'ancienne cheffe de service des Ressources humaines a été absente du 10 juillet 2020 au 30 septembre 2021. Durant son absence, des solutions palliatives ont été trouvées à l'interne et également par le biais d'engagements ponctuels de durée déterminée. Ces remplacements temporaires devraient être intégralement compensés par les indemnités touchées par l'assurance perte de gain maladie.

Toutefois, et depuis le 23 septembre 2021, le service des Ressources humaines doit également composer avec l'absence de l'adjointe pour raisons médicales. Une autre collaboratrice, enceinte, a été arrêtée à 50% dès le 21 octobre 2021 et à 100% depuis le 6 décembre 2021. Cette dernière situation a nécessité l'engagement d'une employée temporaire à 70% dès le 1er décembre et l'augmentation du taux d'activité de 10% d'une collaboratrice fixe. Pour mémoire, le taux d'activité de l'adjointe était de 50% et celle de la collaboratrice de 100%. L'adjointe a remis sa démission et cessera ses activités auprès de la Ville de Renens le 31 décembre 2021.

Sachant que le nouveau chef de service des Ressources humaines débutera ses activités au début du mois de janvier 2022 et la nouvelle adjointe au début du mois de mars 2022, un mandat d'accompagnement pour le recrutement a dû être confié à une société externe (Actaes) dès le 1er octobre 2021. Le montant pour les prestations fournies par ce consultant sera de CHF 31'500.- TTC pour la période couvrant les mois d'octobre, novembre et décembre. A cela s'ajoute un montant de CHF 8'600.- TTC pour l'achat de cinquante heures de consulting. Cette dernière prestation permet aux cadres de l'administration de recourir aux services d'Actaes pour les éventuelles situations problématiques qu'ils pourraient rencontrer avec les membres de leur personnel.

Les montants précités, soit CHF 40'100.- TTC, seront imputés sur le compte 1300.3185.02 "Honoraires et frais d'expertises" et généreront un probable dépassement budgétaire du même montant. Ils devraient être couverts en grande partie par la vacance du poste de chef.fe de service dès le 1er octobre 2021 et des économies ainsi faites sur les comptes 1300.3011.00 et suivants.

L'engagement de ce consultant était indispensable afin de pallier quelque peu les différentes absences au sein du service des Ressources humaines. Les activités essentielles assumées par cette entité ont ainsi pu être garanties ces dernières semaines grâce notamment à l'appui de la société Actaes et aussi l'engagement des collaboratrices encore en fonction. Ce rapport sera présenté à la Commission des finances par le Municipal en charge du dicastère Sport-Intégration-Ressources humaines, ainsi que par le Secrétaire municipal.

Le dernier, chf. 30'000.- c'est aussi des frais d'honoraire et d'expertise

Contexte général et raison de la dépense

En 2019, suite à l'annonce du départ après plus de dix ans de service de deux collaborateurs cadres (délégué jeunesse et adjoint de la cheffe de service) du Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires (CJS), il a été décidé sur proposition de la Municipale d'alors et l'actuelle cheffe de service, de profiter de l'opportunité de ces vacances de poste pour repenser l'organisation du service. Une démarche a été menée avec l'ensemble des collaboratrices durant toute l'année et a abouti à la réunion des différents satellites du service en deux secteurs distincts, Culture-Sport-Associations et Jeunesse-Affaires scolaires, supervisés par deux adjoint.e.s. Cette proposition a été adoptée par la Municipalité avec une répartition différente des EPT, permettant une optimisation des ressources sans augmentation de dotation.

Cette nouvelle organisation n'a pas pu être complètement concrétisée en raison d'une part de l'épidémie de COVID-19 qui a bousculé le quotidien et a demandé des adaptations continues du fonctionnement en 2020. Et, d'autre part, le départ anticipé de la précédente Municipale qui a œuvré au sein de ce service pendant 15 ans, des maladies longue durée, des départs, des postes non repourvus et la nouvelle législature qui a entraîné la réorganisation du service, déplaçant le sport dans une autre direction ont mis à mal les équipes du service CJS qui sont à ce jour, fatiguées, désécurisées, en manque de sens, mais malgré tout, toujours motivées. Il était dès lors important d'entreprendre une réflexion globale afin de pouvoir valoriser le travail des équipes, analyser les pratiques afin d'optimiser le travail, stabiliser le fonctionnement et permettre au personnel de retrouver du plaisir dans leurs fonctions.

Ce travail ne pouvant pas être mené à l'interne, en toute objectivité, il semblait opportun de s'attacher les services d'une institution externe qui serait à même de mener une telle analyse institutionnelle.

Le Syndic, M. Jean-François Clément et la Municipale en charge du service Culture-Jeunesse-Affaires Scolaires, Mme Nathalie Jaccard, ont pris contact avec l'entreprise Booster Bridge qui est un pôle d'expertise offrant des accompagnements et formations en management de projets à des structures œuvrant dans le domaine culturel, social et sportif.

La mission donnée à Booster Bridge est d'évaluer, notamment, les pratiques au sein du service et de mener une réflexion sur les fonctions des collaborateur.trice.s avec leur participation. Pour ce faire, dans un premier temps, des entretiens individuels anonymisés axés sur une approche bienveillante et constructive sont menés, afin d'identifier des activités-ressources qui procurent du plaisir et/ou un sentiment de reconnaissance à l'employé.e ou celles qui sont effectuées par nécessité ou encore celles qui nécessitent par exemple, une formation, une mise à niveau des compétences ou une nouvelle répartition des tâches.

Dans un deuxième temps, suite à ce bilan d'efficience, une série de recommandations seront présentées avec un accompagnement du service en vue d'une optimisation de l'organisation du service, des adaptations des postes/fonctions ou encore des formations pour les collaborateurs.

Cette démarche a été initiée à l'automne 2021, et concerne le personnel ; des secteurs Culture-Associations et Jeunesse-Affaires scolaires. La mise en place des changements souhaités se ferait dans le courant du premier semestre 2022.

Dans sa séance du 11 octobre 2021, la Municipalité a décidé de mandater l'entreprise Booster Bridge pour effectuer l'analyse institutionnelle du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires. Le montant des honoraires sont estimés à CHF 30'000.- HT et seront imputés au compte N° 1300.3185.02 - Honoraires et frais d'expertises ; dépense qui génèrera un probable dépassement budgétaire du même montant réparti sur 2021 et 2022.

Ce rapport sera présenté à la Commission des finances par la Direction de CJS.

Madame La Présidente remercie Monsieur Delaquis ainsi que la commission pour le travail effectué. Elle prie les Présidents de rester au micro afin de répondre s'il y a des questions, pour éviter des allers-retours.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

6. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

La Présidente s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre.

- **M. Basile Zufferey, Les Vert.e.s**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

La commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire s'est assemblée le 15 novembre dernier dans le cadre de la 1^{ère} séance de la législature. Lors de cette séance, nous avons de prime abord abordé les bases légales définissant le périmètre d'action de la commission et son rôle au sein du collège législatif. Nous avons constaté une certaine dilution des missions qui lui ont été conférées lors de sa fondation, raison pour laquelle il nous semblait primordial de clarifier ses statuts pour les années à venir. En effet, selon l'article 47 du règlement du conseil communal, l'examen des préavis concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire devraient être traités par la CUAT, ce qui n'a pas été le cas lors des dernières législatures. Nous avons donc convenu que la CUAT traiterait prioritairement les préavis liés à l'adoption des plans d'affectation alors que les dossiers traitant d'espaces publics, de mobilité ou de bâtiments spécifiques seront pris en charge par une commission ad hoc comme à l'accoutumée. Nous avons également validé à l'unanimité le principe de fonctionnement de la co-Présidence pour cette 1^{ère} année. Cette séance nous a également permis d'assister à la présentation de Monsieur Hofstetter, chef du Service de l'urbanisme à propos de principaux projets à venir et notamment du nouveau plan d'affectation communal qui est en cours d'étude. Nous proposons de joindre la présentation de Monsieur Hofstetter ainsi que le pv de la séance aux documents à transmettre à l'ensemble des conseillers communaux avant la prochaine séance de début février. Merci pour votre attention.

La Présidente remercie M. Zufferey et la commission pour le travail effectué. Elle ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

7. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

• **M. Gérard Duperrex, UDC**

Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente, re-bonsoir

La commission de la CRI s'est réunie en séance plénière le 1^{er} décembre 2021 à 20h00 à la buvette de la salle de spectacle.

14 membres présents, 6 excusés, 3 absents

Deux nouveaux membres sont accueillis. Ils ont été régulièrement convoqués par une adresse e-mail privée. A ce jour, je ne comprends pas que ces deux membres qui ont été assermentés lors de notre séance du 11 novembre et qui ne sont toujours pas dans la base de données de la commune. Alors, que fait l'informatique ?

Monsieur le Syndic, Président de la Codir est excusé car il n'a pas encore de nouvelles à donner sur le projet Regio. Il nous le fera savoir, lors de notre prochaine séance du 13 avril 2022.

Comme je vous ai informés lors du dernier conseil, il y a quatre commissions intercommunales. Je vous fais un bref rapport de ces quatre commissions

ORPC

La dernière séance du 12 octobre 2021. La prochaine sera le 17 mai 2022 à Chavannes-Renens. Une salle est réservée une heure avant la séance pour une séance de préparation. Un rapport final vous sera présenté pour le Conseil communal du 23 juin 2022 selon l'article 41 de notre règlement du Conseil communal

POL

Il y a eu deux séances, une le 22 septembre 2021, l'autre le 17 novembre 2021. En apparence de la séance du conseil intercommunal du 17 novembre 2021, lors de la préparation de ladite séance, vos délégués et déléguées ont discuté du projet Regio. Vu la granularité différente de connaissances du dossier, vu l'intérêt et les enjeux le concernant vos délégués ont demandé au bureau du Conseil d'organiser une séance de préparation pour l'ensemble du Conseil communal de Renens. Projet Regio, dans sa globalité, en incluant les enjeux tant d'un point de vue communal que d'un point de vue cantonal. Ceci, avant la prochaine séance du conseil intercommunal qui aura lieu à Bussigny le 30 mars 2022. Une salle est également réservée une heure avant la séance pour une séance préparatoire. Un rapport de cette commission de POL vous sera diffusé le 19 mai 2022 lors de notre prochain Conseil communal selon l'article 41 de notre Conseil.

ARASOL

Pour donner suite à une longue discussion au sujet d'un problème discuté lors de notre dernier conseil, Monsieur Ali Korkmaz, commissaire, devra nous présenter un rapport à ce sujet pour notre prochaine séance et ensuite, nous donnerons des informations au Conseil communal

TAXIS

Pour donner suite à la demande d'un membre au sujet des concessions de taxis, M. Kemal Djabalak est prié de se renseigner et nous fera un rapport pour notre prochaine séance. Un rapport détaillé vous sera également présenté lors de notre prochaine séance du Conseil communal. J'informe que la prochaine séance aura lieu le 13 avril 2022 à 19h00 à la salle des conférences.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous remercie de votre intérêt.

Mme la Présidente remercie Monsieur Duperrex et ouvre la discussion

- **Mme la Présidente**

Si je peux me permettre, nous avons reçu un mail de Madame Marta Pinto, membre de la POLOuest qui demande si on pourrait prévoir une présentation du programme Regio. Nous en avons parlé à la dernière séance du bureau et cette présentation est prévue pour le Conseil communal du 10 mars 2022. J'espère voir répondu à votre question et à celle de Madame Pinto. Merci beaucoup

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

J'ai été interpellé concernant l'ARASOL, j'ai des informations à vous donner. L'organisation actuelle des plans futurs de l'ARASOL, qui inclut un déménagement des locaux, la création d'une plateforme d'orientation sociale (POS) et, pour mieux former le nouveau collaborateur la création d'un centre de formation pratique interne de l'ARASOL. La faisabilité de ces projets dépendra du financement que l'ARASOL recevra, qui dépend lui-même du nombre de dossiers que l'ARASOL aura à traiter, répartition des coûts entre le canton et les régions. Le budget de cette année est particulier, dû au financement des charges des régions d'action sociale par le canton.

Répartition des coûts de la charge des communes. On voit qu'avec la reprise des AAS (Agence d'Assurance Sociale) par les cantons, le coût par habitant de l'ARASOL passe de chf. 25.67 en 2021 à chf. 7.45 en 2022. Voilà les informations un peu « ristrette » que je peux vous donner. Merci pour l'attention.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Rapport de commission – Rapport de la commission des finances - Préavis No. 02-2021 – Fixation de plafonds en matière d’endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2021-2026

La Présidente prie M. François Delaquis, Président-rapporteur de venir faire lecture du rapport de commission.

• **M. François Delaquis, PSR**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, voici un résumé du préavis no. 2-2021. Tout d’abord un petit rappel des bases légales :

« **Art. 143 LC** – Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d’endettement.

Lorsque le plafond d’endettement est modifié en cours de législature, il fait l’objet d’une demande d’autorisation auprès du Conseil d’Etat qui examine la situation financière de la commune...

Une décision d’interdiction d’augmenter le plafond d’endettement peut être prise par le Conseil d’Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l’équilibre financier de la commune...

Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d’application que les emprunts ».

Art. 22a RCCOM – Toute demande de modification du plafond d’endettement d’une commune fait l’objet d’un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d’Etat...

Recommandations du Canton

- Le plafond d’endettement ne doit en principe pas excéder le 250 % des revenus courants.

Comment calcule-t-on le plafond d’endettement ?

Le plafond d’endettement brut se compose de la dette actuelle, à laquelle on ajoute les investissements envisagés pendant la législature et de ce résultat on retranche la marge d’autofinancement si elle est positive soit :

+	Endettement actuel	91'010'766
	<u>Investissements futurs sur 6 ans (DIN) (5 - 61 - 62 - 66)</u>	156'989'234
=	Endettement maximum possible	248'000'000
-	<u>Marges d'autofinancement futures sur 6 ans</u> (résultat + 331 + 332 + 38 - 48)	28'000'000
=	Plafond d’endettement brut admissible (niveau 1)	220'000'000

Le plafond de cautionnement ne doit en principe pas excéder le 50% de la limite du plafond d’endettement au niveau 1 (110 millions pour Renens).

Propositions de la Municipalité

La Municipalité propose de maintenir le plafond d'endettement à 220 millions et de passer à 60 millions pour les cautionnements

Délibération de la Commission

Une discussion intense portant sur le niveau du plafond d'endettement a eu lieu au sein de la COFIN. Une majorité s'est dégagée pour dire que le montant demandé représente la marge d'autonomie communale que l'on s'octroie et que le Conseil communal garde son autonomie en acceptant ou refusant des préavis ou en acceptant des recettes nouvelles ou déjà existantes.

Lors de l'examen des cautionnements, la COFIN a constaté que ceux en lien avec les préavis 26/2012 et 31/2003 ne sont pas en adéquation avec les conclusions des dits préavis et demande à la Municipalité que les corrections soient faites.

Vote final

Par 6 voix pour et 3 voix contre, la Commission des finances propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions telles que présentées

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis no 02-2021 de la Municipalité du 18 octobre 2021.

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

D'adopter le plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de **CHF 220.0 millions** pour la durée de la législature 2021-2026.

D'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à hauteur de l'endettement brut maximum déterminée ci-dessus.

De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités d'emprunts (selon art.4 ch.7 LC).

D'adopter le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garantie de 60.0 millions pour la durée de la législature 2021-2026.

La Présidente ouvre la discussion

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Bonsoir à toutes et à tous,

Vous allez probablement entendre mes collègues de gauche vous dire que nous votons ici une autorisation de dépenser et non pas une obligation de dépenser, qu'il n'y a pas de danger de placer un plafond maximum et qu'on peut toujours refuser un préavis, ça a d'ailleurs été dit

par le Président de la COFIN et que modifier ce plafond péjorerait l'autonomie communale. Alors, oui, dans l'absolu, c'est tout à fait vrai. Mais le mot-clé ici c'est : autorisation.

Et si on la donne, alors il deviendra difficile de refuser tel ou tel préavis parce que chacun sait que chaque préavis est primordial. Il y cinq ans, le groupe PLR-PVL était déjà préoccupé de l'augmentation de ce plafond qui poussait le curseur à son maximum, c'est à juste avant d'atteindre le niveau de 200% de quantité de la dette brute, soit un état qualifié de « critique » avec toutes les conséquences qui en découlent.

Nous n'avions bien entendu pas été entendus, mais fort heureusement le report des différents projets nous ramène à la même situation cinq ans plus tard, c'est-à-dire aujourd'hui.

Donner une autorisation, aujourd'hui comme hier sur un maximum possible d'endettement n'est pas une bonne idée. Même si c'est vrai qu'on ne va probablement pas l'atteindre, on est bien clair, mais ce n'est pas ça qui est important. Ce qui est important, c'est l'image qu'on en donne. Et pourquoi est-ce si important de ne pas continuer avec ce plafond au niveau maximum ? D'abord parce qu'elle ne donnera plus aucune marge de manœuvre à la prochaine législature et que cela donne l'image à nos administrés d'une Municipalité qui ne se préoccupe pas ou peu finalement de qui gèrera cette dette à long terme.

En gros, on a un peut l'impression que tous les investissements doivent se faire sur cette législature pour laisser aux suivants finalement que des impôts démesurés pour les rembourser. Les investissements, c'est une bonne chose, c'est même une très bonne chose, ce n'est pas quelqu'un de droite qui va vous dire le contraire. Mais il faut savoir les planifier dans le temps et pas sur une législature pour, je n'espère pas que ce soit le cas, que pour de basses raisons électorales. Mais d'un autre côté, comme on l'a dit, on ne peut qu'accepter les projets qui ont déjà été votés et ceux à venir qui sont pour beaucoup parfaitement nécessaires à Renens. Alors, comment trouver la quadrature du cercle ?

Comme on dit, c'est bien gentil de critiquer mais il faudrait peut-être proposer quelque chose. Alors, proposons. On est dans les finances, donc on va faire un peu de maths.

Notre proposition est la suivante : En validant uniquement les projets de priorité classés 1 et 2 du plan d'investissement, parce que on est bien d'accord que ceux classés 3 peuvent largement attendre cinq ans, voire plus. Nous pouvons évaluer un montant d'environ 211 millions d'investissement pour les 6 ans à venir, je vous fais grâce du calcul.

En reprenant le tableau de la page 7 du préavis, vous allez à la 4^{ème} ligne et vous remplacez 157 millions par 125 millions. A la 7^{ème} ligne, c'est-à-dire là où il y avait 220 millions, on retrouve 188 millions. Mais là, on sous-entend qu'on ne laisse aucune marge à la Municipalité et ce n'est pas non plus ce qu'on recherche. Par contre, en revenant sur le plafond qui était la norme avant 2016, c'est-à-dire 200 millions, nous pouvons toujours faire les projets en cours et cela même en admettant qu'ils se fassent tous, ce qui, vous le savez bien, ne sera jamais le cas. Et on garde toujours une marge de 12 millions, vous avez bien compris que les 12 millions, c'est un minima mais en fait on aura beaucoup plus.

Avec cette solution :

1. Le Conseil communal prend ses responsabilités dans l'endettement de notre ville face à nos concitoyens payeurs, parce que c'est bien eux qui rembourseront cette dette.
2. Il recadre la Municipalité en ne lui donnant pas carte blanche à la dépense pour arriver toute de suite au plafond maximum de la dette tout en lui laissant une bonne, même une très bonne autonomie.
3. il donne encore une marge de 20 millions à la prochaine législature qui pourra alors effectivement remonter ce plafond à 220 millions si nécessaire, et je dis bien : si nécessaire. Et tout cela en garantissant le financement de tous les travaux en cours.

Chers collègues, n'oubliez pas que c'est notre rôle au Conseil communal de définir les garde-fous et ce préavis en est bien un, c'est un garde-fou à l'endettement. Je le répète, parce que c'est important, avec notre proposition, nous n'enlevons rien à personne, nous n'empêchons aucun et je dis bien aucun projet concret dans ce qui est au plan des investissements et laissons à la Municipalité une marge conséquente pour des cas non prévus tout en la faisant

réfléchir à ces dits cas, et nous donnons quand même à notre population un signal fort de confiance et surtout de responsabilité. Ce n'est pas à la Municipalité de montrer ça... C'est à nous.

Chers collègues, réfléchissez bien. Je vous reporte encore à la page 6 du préavis : nous approchons du seuil critique. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est écrit dans le préavis. La COFIN vous le rappelle encore dans son rapport pour le budget qui va arriver tout-à l'heure. Pensez à la génération à venir, peut-être que, eux aussi voudront faire des investissements, pas uniquement rembourser nos dettes décidées aujourd'hui. Pour cela, le groupe PLR-PVL dépose l'amendement suivant :

Demandant de diminuer le montant de 220 millions de plafond d'endettement par 200 millions. Donc, au 1^{er} paragraphe des conclusions le texte est ainsi remplacé par : d'adopter le plafond d'endettement au niveau 1 à hauteur de 200 millions pour la durée de la législature 2021-2026. Nous vous enjoignons donc de voter oui à cet amendement pour le bien de notre commune et d'accepter les conclusions amendées de ce préavis.

Merci de votre attention.

La Présidente remercie Monsieur Golay et ouvre la discussion sur ce point.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs

J'étais là il y a quelques années lorsque nous avons voté un plafond d'endettement à 90 millions. Ce soir, nous sommes à 220 millions. Encore quelques millions et on va bientôt parler d'argent. J'ai beaucoup aimé la réflexion de mon collègue Pascal Golay, collègue du Conseil communal, si ce n'est de parti donc et j'apprécie qu'il soit une force de proposition et je suis tout à fait d'accord avec ses conclusions et nous soutiendrons, à l'UDC, son amendement. Je n'aurai pas beaucoup de choses à rajouter à son calcul, je note quand même que tous les projets dont on nous parle disposent eux-mêmes d'une enveloppe qui est destinée à faire face aux imprévus donc ce n'est pas avec le plafond d'endettement qu'il faut prévoir le dépassement des projets normalement. Mais je trouve qu'il y a un peu de simplicité de passer tant de temps dans ce Conseil à discuter de réfections, de travaux, de locataires pour 30'000 francs quand il faut refaire le parquet d'un habitant indéclicat et, d'un simple trait de plume, voter pour un endettement de 220 millions qui nous entraînera pour des générations de remboursement au rythme de la fiscalité de Renens et de ses ressources. Je demande donc, que pour le vote final des conclusions amendées de ce préavis, nous procédions à un vote nominal parce que je pense qu'il est de la responsabilité de chacun d'entre nous dans cette salle d'apposer son nom sur la décision qu'il a prise ce soir et qui restera dans la mémoire de ceux qui auront à payer la dette pour les dizaines d'années qui nous attendent. Je vous remercie

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour ces questions, merci pour l'ouverture de ce débat. Je souhaite dire que, effectivement, vous parlez d'image, de l'image de Renens. L'image est bonne, on donne actuellement l'image d'une ville responsable qui assume ses activités dans le champ de la transition énergétique, dans la mobilité. On a vu tout récemment que le BHNS, c'est un projet, beaucoup de projets concernent la région et pas seulement Renens et il me tient à cœur de porter notre part de ces différents projets. La gare qu'on a enfin obtenue, je pense que tout le monde ici s'accorde à dire que cette gare était nécessaire. Les personnes en situation de handicap peuvent prendre le train aujourd'hui sans quémander par téléphone de l'assistance,

sans devoir anticiper 48 heures avant leur retour. Je pense qu'on a des projets qui sont des projets ambitieux.

On est au cœur de Léman 2030, on apporte notre contribution et ceci pour dire deux choses :

1. On ne travaille pas pour l'image, on travaille en réponse aux besoins de la population. Quant à la temporalité, vous avez raison, Monsieur Golay, moi j'aurais aimé qu'on puisse avoir le tram déjà maintenant. Des procédures majeures d'obstruction du Tribunal nous ont fait que tous ces reports font que nous faisons aujourd'hui le tram, peut-être en même temps qu'on fera le BHNS et c'est vrai que pour la ville c'est peu supportable mais ce n'est pas de notre décision, c'est un contexte qui nous a emmenés dans ce champ-là et donc, voilà les raisons pour lesquelles on ne se précipite pas, comme vous dites, dans les projets, mais on les fait au plus vite de nos possibilités.

Notre projet de savonnerie, par exemple, on l'avait imaginé pour 2021, pour montrer qu'on est capables de différer un projet en cas de besoin. En raison du retard du tram, qui occupe tout l'espace requis pour construire une savonnerie, pour une savonnerie qui est demandé par la plupart d'entre vous au travers de l'assise des associations, cette volonté de bien vivre à Renens, on a dû le différer et on le fera lorsque le tram aura permis ces premiers travaux de mise à double sens de la rue. Donc, on est attentifs à cela.

Quand aussi, souvent vous êtes venus au micro pour dire qu'à Renens on allait droit dans le mur, on aurait des finances qui sont difficiles. Pour l'instant j'aimerais qu'on fasse un bilan objectif à savoir que cette dernière législature, ces cinq dernières années, quand bien même nous avons un plafond d'endettement à 220 millions, nous avons réussi à autofinancer, de mémoire, 65 à 70% des projets que nous avons faits. Nous avons donc cette volonté de pouvoir les assumer comme ça.

Et puis, il y a aussi que dans le plan d'investissement figurent des projets que le Conseil communal nous demande même de réaliser. Je prends typiquement là, très prochainement on va investir pour rendre au FC Renens des structures de qualité. Je me souviens que deux à trois, voire quatre Conseillers communaux sont montés au micro pour nous demander : que faites-vous pour la structure ?

Il y'a des besoins qui sont aussi dans les espaces de crèches-garderies, nous avons un énorme retard, on veut le compenser, c'est la raison pour laquelle on a mis ces montants de plafond d'endettement dans le projet qui vous est proposé. Alors, après on peut débattre s'il faut descendre de 10 ou de 20.

Une autre réalité sera que les banques nous prêteront que tant que nous serons en capacité de rembourser, que tant que nous montrerons que nous avons une gestion saine de nos finances. Actuellement, les banques ne publient pas les rating des classifications, mais chaque année, nous avons une rencontre avec des organismes prêteurs qui sont ceux de proximité puisqu'on privilégie le travail avec les organismes locaux. Ceux-ci nous disent que nous avons une politique financière qui est tout à fait responsable et le fait que nous puissions rembourser nos emprunts, les renouveler, démontre qu'on est cohérents, responsables et qu'on agit de cette manière-là.

Par ailleurs, je pense que dans ce qui nous arrive actuellement, cette nécessaire et indispensable transition énergétique, dans ces retard qu'on n'a pas choisis, notamment dans les collèges, il y a vraiment besoin d'investir pour offrir aux renanais et renanaises qui sont au centre du périmètre compact de l'agglomération, des gens qui veulent venir vivre à Renens, des collèges de qualité comme ceux qu'on a dans d'autres villes, des espaces d'activité physique comme on a dans d'autres villes et c'est vrai que ça charge nos investissements, mais il s'agit bien d'investissements et on n'est pas entrain de faire porter une dette impossible aux générations futures.

En créant un tram, typiquement, on va quand même alléger la planète de quelques tonnes de CO₂, c'est aussi une demande des générations futures.

Voilà un petit peu mes arguments. Maintenant bien évidemment, c'est vous qui êtes libres de débattre du montant que vous allez mettre dans ce plafond d'endettement. Redire encore une

fois que tous les préavis passent par vous et qui si vous voulez en freiner un parce que vous pensez qu'il n'entre pas dans ce plan d'investissement, vous avez toute latitude de le faire. On s'offre finalement un cadre dans lequel, vous, Conseillers communaux, et les banques, seront prioritaires, finalement.

- **M. Michele Scala, PSR**

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs

je serai assez court, mais juste vous dire que je suis au Conseil communal depuis 2006 et chaque année, à la même période, j'entends donc des prévisions catastrophiques et tragiques qui ne se sont jamais réalisées. Donc, je vous invite à voter contre l'amendement. Merci.

- **Mme Schneider, Fourmi Rouge**

Bonsoir,

Je pense que c'est sans grande surprise qu'au nom de la Fourmi rouge, nous ne soutiendrons pas cet amendement et je suis très empathique avec la jeunesse future, la jeunesse de demain qui va devoir faire avec les déchets nucléaires, le réchauffement climatique et 20 millions de plus d'endettement à Renens. Merci

Madame la Présidente rappelle l'article 91 : « être soutenu par 5 membres du conseil » qui soutiennent la proposition de Monsieur Montabert pour la demande du vote nominal

Vote nominal à l'appel soutenu par plus de 5 membres

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je pense que tout le monde avait compris que par rapport aux autres votations qui ont eu lieu qu'il suffit que 5 personnes soutiennent le vote nominal pour que le vote nominal soit accepté et appliqué. J'avais demandé, parce que je ne pense pas que ce soit nécessaire d'alourdir inutilement cette séance que le vote nominal s'applique uniquement au vote des conclusions amendées ou non du préavis. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire un vote nominal pour l'amendement lui-même.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Madame la Présidente, vous avez fait voter 5 personnes, plus que 5 personnes étaient d'accord pour le vote nominal. Maintenant, la secrétaire va appeler le nom des conseillers et conseillères et on va dire oui ou non à l'amendement

- **Mme la Présidente**

Non, on vient de me dire que ce n'est pas ça. Alors, en général c'est comme ceci, mais là, Monsieur Montabert a fait une demande. Je vais faire voter d'abord l'amendement et ensuite on passera au vote nominal les conclusions amendées ou pas.

Nous votons pour l'amendement suivant :

« Adopter le plafond d'endettement niveau 1 à hauteur de 200 millions pour la durée de la législature 2021-2026. »

Qui est pour ? 18 voix

Qui est contre ? 40 voix

Abstention ? 0

Cet amendement est donc rejeté.

Monsieur Delaquis, je vous prie de lire les conclusions non amendées de ce préavis

- **Monsieur François Delaquis**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 2-2021 de la Municipalité du 18 octobre 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de **CHF 220.0 millions** pour la durée de la législature 2021-2026.

D'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à hauteur de l'endettement brut maximum déterminé ci-dessus.

De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités des emprunts (selon art. 4 ch. 7 LC).

D'adopter le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties de **CHF 60.0 millions** pour la durée de la législature 2021-2026.

La Présidente remercie Monsieur Delaquis et prie la secrétaire de procéder au vote nominal par appel

La liste nominale figure en annexe de ce préavis

Vote nominal à l'appel : 42 oui, 20 non.

C'est donc à une large majorité que les conclusions du préavis 02-2021 non amendées sont acceptées

La Présidente remercie Monsieur Delaquis et sa commission pour le travail effectué.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS NON AMENDEES DE LA COMMISSION SONT ACCEPTEES

La parole n'étant plus demandée Madame la Présidente clôt ce point.

10. Budgets 2022

- **Madame la Présidente**

Je vous rappelle que le budget est régi par l'article 97 à 105 du règlement du Conseil communal. Je prie M. François Delaquis, président-rapporteur, de venir faire lecture du rapport de commission puis j'ouvrirai la discussion sur le fond pour tous les budgets, soit :

- a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)
- c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
- d) de la Ville de Renens

J'inviterai en premier lieu les chefs de groupe à s'exprimer. Ensuite, les Conseillers communaux et finalement, la parole sera donnée à la Municipalité pour clore ce débat de fond. Le budget communal sera parcouru dicastère par dicastère, la discussion sera ouverte après chaque chapitre.

Une discussion sera ouverte sur l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, Une discussion sera ouverte sur la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP), de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens ensuite, une discussion générale sera ouverte pour les quatre budgets. Finalement, les quatre budgets seront votés l'un après l'autre après lecture des conclusions.

Monsieur Delaquis, vous avez la parole pour lire le résumé de votre rapport de commission.

- **M. François Delaquis, PSR**

Résumé – Rapport de la Commission des finances – CC 16 décembre 2021

Voici, comme le prévoit notre règlement, un résumé du rapport de la commission des finances sur les 4 budgets qui nous sont proposés ce soir :

Budget de la Ville de Renens

Les objectifs de la Municipalité :

- Maintenir les prestations actuelles et assumer les nouveaux projets engagés par préavis ou par voie budgétaire
- Contenir au mieux l'augmentation des coûts de fonctionnement sous contrôle de la Municipalité (personnel, biens, services et marchandises)

Les éléments importants du budget :

- Croissance des charges de 3.5 % des charges de fonctionnement sous contrôle de la Municipalité alors que celles-ci se montent à 2.2 % pour les autres.
- Augmentation de 7.15 EPT du personnel communal
- Evaluation des impôts :
 - personnes physiques : indexation de 2 % sur les acomptes 2021;
 - personnes morales de 1 % sur les acomptes 2021;

La marge d'autofinancement de CHF 423'700 prend en compte les préavis votés jusqu'en juin 2021. Aujourd'hui, compte tenu des nouveaux préavis, la marge d'autofinancement est devenue budgétairement négative. Les investissements prévus en 2022 s'élèvent à 29,571 mio.

Dans ses délibérations, la COFIN relève qu'elle n'a pas eu, à travers ce budget, une vision claire de la politique municipale qu'elle entend mener ces prochaines années. Elle relève que notre quotité de dette brute est qualifiée d'acceptable avec 108.9 % en 2022 selon les critères de la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales mais qu'elle pourrait passer dans la catégorie dite « mauvaise » en 2024 avec 156.2 %.

Si rien n'est entrepris, on s'acheminera vers une hausse d'impôts ou une coupure des prestations. Il est possible d'avoir pendant une période une marge d'autofinancement réduite lorsque l'on a de gros investissements comme ceux qui arrivent maintenant mais l'on doit contenir les dépenses de fonctionnement et être attentif à ce que chaque génération ne vive pas à crédit et fasse supporter à la suivante, des investissements ou des dépenses qu'elle ne pourra pas bénéficier.

La COFIN n'a pas fait une fixation sur le budget du personnel mais avec une charge pérenne de CHF 938'253.85 depuis le budget 2022, correspondant à 7.15 EPT supplémentaires.

Elle a ainsi examiné le budget sur la base des documents qu'elle a eu à sa disposition entre le 4 et le 11 novembre, à savoir les descriptions de poste qui comprennent les informations suivantes : identité du poste, positionnement hiérarchique, mode de remplacement, raison d'être du poste, délégation de compétence, exigences requises, les activités, les relations internes/externes et les compétences requises, et les organigrammes des services avec leur dotation.

La Municipalité, après que le rapport ait été déposé le 26 novembre, a souhaité rencontrer la COFIN et une réunion a été fixée au 13 décembre. Entre-temps, la Municipalité lui a remis le document « compléments apportés par la Municipalité pour le budget du personnel » qui a été remis à chaque conseiller et conseillère le 15 décembre.

La COFIN a pris acte des compléments apportés par la Municipalité. Ils éclaircissent certains points soulevés par la COFIN et pour laquelle elle souhaitait un préavis plus approfondi.

Toutefois, si une majorité de la COFIN demandait, à un moment T, qu'il y ait un préavis, ce n'est pas uniquement pour trouver des réponses à des « problèmes » techniques. C'est aussi, qu'elle estimait qu'il n'appartenait pas à la COFIN de se substituer à une Commission ad hoc pour examiner la pertinence de certains postes au regard de choix stratégiques proposés par la Municipalité et de notre situation financière à venir.

Ainsi, au vu de ce qui précède la COFIN a examiné ce budget dans le cadre qui lui est fixé et maintient ses amendements. Elle permet au Conseil communal, avec le complément apporté par la Municipalité, de se déterminer en toute connaissance de cause sur les tous les postes du budget.

Pour les budgets de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) et de l'Entente intercommunale SDIS Malley-Prilly, la COFIN n'a pas de commentaire.

Amendement nos 1-2-3-4

Poste de juriste à AG

- (1) Réduire de 41'800.00 le poste 1010.3011.00 Traitements fixes
- (2) Réduire de CHF 4'000.00 le poste 1010.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- (3) Réduire de CHF 7'200.00 le poste 1010.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- (4) Réduire de CHF 200.00 le poste 1010.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

Amendement nos 5-6-7-8

Poste d'employé.e d'administration à GUDD

- (5) Réduire de 51'200.00 le poste 3600.3011.00 Traitements fixes
- (6) Réduire de CHF 4'800.00 le poste 3600.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- (7) Réduire de CHF 13'400.00 le poste 3600.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- (8) Réduire de CHF 200.00 le poste 3600.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

Amendement nos 9-10-11-12

Poste de chef de projet à 35 % Intégration des étrangers yc activités

- (9) Réduire de 36'100.00 le poste 6600.3011.00 Traitements fixes
- (10) Réduire de CHF 3'400.00 le poste 6600.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- (11) Réduire de CHF 5'900.00 le poste 6600.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions

- (12) Réduire de CHF 200.00 le poste 6600.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

Amendement nos 13-14-15-16-17

Poste de chef de projet à 40 % Intégration des étrangers yc activités

- (13) Réduire de 40'700.00 le poste 6602.3012.00 Traitements personnel temporaire
- (14) Réduire de CHF 3'900.00 le poste 6602.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- (15) Réduire de CHF 6'700.00 le poste 6602.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- (16) Réduire de CHF 200.00 le poste 6602.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie
- (17) Diminution de revenus de CHF 51'500.- pour le poste 6602.4515.10 Part. Canton charges de prévoyance sociale

Amendement nos 18-19-20-21

Poste de délégué au sport à 80 %

- (18) Réduire de 86'700.00 le poste 6500.3011.00 Traitements personnel fixe
- (19) Réduire de CHF 8'200.00 le poste 6500.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- (20) Réduire de CHF 17'900.00 le poste 6500.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- (21) Réduire de CHF 300.00 le poste 6500.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

Amendement nos 22-23-24-25

Poste de secrétaire à 30 %

- (22) Réduire de 30'700 le poste 6500.3011.00 Traitements personnel fixe
- (23) Réduire de CHF 2'800.00 le poste 6500.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- (24) Réduire de CHF 5'000.00 le poste 6500.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- (25) Réduire de CHF 200.00 le poste 6500.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

Amendement nos 26-27-28-29

Postes de stagiaires

- (26) Réduire de CHF 75'000.00 le poste 6302.3011.05 Traitements stagiaires
- (27) Réduire de CHF 7'000.00 le poste 6302.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam

- (28) Réduire de CHF 1'200.00 le poste 6302.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- (29) Réduire de CHF 400.00 le poste 6302.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

En conclusion

- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2022 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2022 de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) ;
- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2022 de l'Entente intercommunale SDIS Malley-Prilly
- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2022 amendé de la Commune de Renens

La Présidente remercie Monsieur Delaquis et ouvre la discussion pour les chefs de groupe d'abord.

• **M. Eugène Roscigno, PSR**

Merci Madame la Présidente.

Au nom du groupe Socialiste, la majorité du groupe Socialiste va soutenir le budget tel que présenté par la Municipalité en refusant les amendements de la commission des finances. Elle veut laisser aussi le temps à nos Municipaux de pouvoir créer quelque chose, de pouvoir être présents, voire aller de l'avant avec les projets et pas qu'on les retarde par notre Conseil. Il y a un budget, il est là, on va le suivre et le groupe Socialiste vous invite à le voter tel que présenté par la Municipalité.

• **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs, effectivement, nous avons une procédure budgétaire qui est un petit peu différente cette année puisque nous avons eu des soirées où, comme d'habitude, dicastère par dicastère, nous analysons les différentes propositions qui sont faites. Nous voyons le budget ligne par ligne pour la plus grande des transparences et je remercie la commission des finances pour sa pertinence des questions toujours bienvenues qui nous font progresser dans l'élaboration du budget.

Cette année, je prends sur moi un peu, j'ai insuffisamment vérifié et validé que nous ayons renseigné la commission des finances suffisamment quant aux postes que nous souhaitions ajouter dans notre budget, postes pour certains qui étaient déjà un peu annoncés, avaient même été parfois demandés par le Conseil communal. Je pense que j'ai manqué d'informations, je vous ai insuffisamment renseignés, raison pour laquelle nous avons, Municipalité, chefs de service, complété ces informations et sommes venus à la commission des finances avec un rapport complémentaire.

Je veux dire aussi que le fait que notre Service des finances a été pendant quelque temps en souffrance a pu participer à des cahiers des charges qui manquaient parfois de précision et/ou des orientations insuffisamment données pour que vous puissiez faire vos choix à la commission des finances, raison pour laquelle nous avons ensuite fait ce rapport complémentaire. Nous avons eu la chance grâce à la commission des finances qu'elle ait accepté, merci à vous, que nous venions vous le présenter ce dernier lundi avant que nous

puissions l'adresser, en accord avec Madame la Présidente du Conseil communal, Monsieur le Président de la COFIN à toutes et tous précisément.

Vous renseigner pourquoi ces postes nous les souhaitons et effectivement, pour nous, Municipalité in corpore, je pense que nous venons vers vous en vous demandant de porter le budget tel que présenté initialement en espérant avoir suffisamment renseigné la commission des finances et vous toutes et tous pour prendre des décisions qui soient compatibles avec une administration renanaise en accord avec ses valeurs. Suffisamment doté et qui puisse emmener les différents projets dans lesquels nous sommes engagés tel que le « vivre ensemble », la multi culturalité, l'intégration.

Ce sont tous des postes, des éléments pour lesquels on a besoin de ressources si on veut continuer à avoir un climat de vivre ensemble de qualité et si on veut imaginer accueillir des populations encore plus importantes à Renens et dans le district. Nous avons besoin de ces ressources pour pouvoir travailler correctement.

De même que les postes de stagiaires qui permettent aussi à des personnes de débiter une vie professionnelle. Renens offre des postes de stage qui sont captivants, passionnants, sur des dossiers qui sont d'importance et permettent à des gens de démontrer leurs compétences et ensuite d'accéder à un métier dans la voie qu'ils ont choisie. Merci à vous d'avoir lu ce document, merci à vous d'en prendre acte et nous sommes à disposition pour d'autres questions éventuellement.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs le Municipaux, chers collègues.

Au nom du groupe des Verts nous vous invitons à refuser les amendements de la commission des finances et à voter le budget tel qu'il vous a été présenté, C'est un budget certes ambitieux, mais nous allons faire confiance à notre nouvelle Municipalité. Je suis sûr qu'ils ont les choses bien en main et nous leur souhaitons bonne chance avec ce budget 2022 et je vous invite encore une fois à accepter tel quel le budget présenté, non amendé. Merci

- **M. Byron Allauca, Fourmi Rouge**

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Notre groupe Fourmi rouge a étudié en détail le budget 2022 tel qu'il est présenté ce soir et, à notre avis, ce budget est équilibré.

Il permet d'assurer tant la bonne marche de notre administration que de mettre en ordre les mandats qui lui sont confiés via l'approbation des préavis par notre Conseil.

La Fourmi rouge est consciente de la situation financière délicate de la Commune, mais elle est soucieuse aussi de permettre aux autorités de répondre aux besoins de la population tant en termes de places d'accueil de la petite enfance, des structures d'accueil de la jeunesse, d'accès aux logements avec loyers abordables, de développement de l'offre culturelle, de l'offre sportive, des transports publics performants et des infrastructures pour la mobilité douce.

Mesdames et Messieurs, pour la Fourmi rouge, il s'agit d'un choix politique que de continuer à investir dans des contextes particuliers. L'incertitude du futur ne doit pas nous conduire à négliger les enjeux du présent. Nous investissons pour nos générations futures nous devons continuer à rattraper le retard dû à une hibernation prolongée des investissements pendant des décennies.

Nous avons également pris le temps d'étudier les propositions d'amendements faites par la commission des finances et je me permets au nom de la Fourmi rouge, prise de position générale, tout en signalant qu'il est prévu que certaines et certains de mes camarades interviendront en temps utile pour partager leur point de vue.

Je voulais tout d'abord avant cette votation, vous rappeler que Renens est une ville de culture, une ville active, une ville qui bouge, une ville multi culturelle. C'est également une ville où le vivre ensemble est très important et peut-être même plus important qu'ailleurs. Refuser un poste, c'est souvent se priver d'une prestation dont le projet a fait l'objet d'une expertise par les services compétents et la Municipalité. Chaque amendement proposé par la COFIN aura pour effet de rendre plus difficile l'administration communale pour laquelle la charge de travail n'a pas cessé d'augmenter et qui est à la limite assumable.

Mesdames et Messieurs les représentants de la droite, c'est un membre de la commission des finances puisque vous avez fait la majorité des amendements. Vous vous trompez de cible en fait. Ce n'est pas en empêchant l'engagement de personnel nécessaire pour le fonctionnement de l'administration communale que vous allez résoudre les problèmes des finances communales. Là où vous devriez intervenir, où vous pourriez intervenir, c'est auprès de vos collègues au Conseil national ou au Grand Conseil car ces dernières années, vos collègues de l'UDC, du PLR et du PDC n'ont pas fini de décharger certaines charges de la Confédération en direction du canton puis du canton en direction des communes. Vous verrez que ces entrées financières qui nous manquent pour cette politique sont beaucoup plus importantes que les économies que vous nous proposez de faire ce soir.

Par ailleurs, les autres communes vaudoises ont fait le choix de renforcer leur administration pour offrir à la population un service public fort, créatif et stimulant. Nous saluons cette volonté et soutenons le budget 2022 dans ses ambitions. C'est fort de ce constat que le groupe Fourmi rouge acceptera ce soir le budget 2022 et refusera tous les amendements présentés par la COFIN. Merci de votre attention.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Madame la Présidente,

Juste pour rappel, la majorité de la commission des finances n'est pas à droite, ça se saurait. Donc la majorité de la commission des finances et je pense qu'il faut bien écouter ce qu'a dit le Président de la COFIN : ces amendements c'est surtout pour la forme que ça ne va pas. On ne fait pas passer des délégués, des presque chefs de service par l'entremise du budget, ce n'est pas admissible ce genre de chose. Donc ça vient de là. C'est pour ça que ces amendements ont été déposés, c'est pour la forme et pas pour le besoin.

- **M. Michele Scala, PSR**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme mes camarades, je propose de refuser tous les amendements suite aux compléments clairs et détaillés apportés par la Municipalité. J'aimerais tout de même dire quelques mots sur le nouveau dicastère. D'abord, j'aimerais féliciter la Municipalité pour le courage et pour la création de ce nouveau poste, ce nouveau dicastère qui améliore les chances d'intégration et de cohésion sociale. Mais, je pense que la Municipalité aurait pu aller un peu plus loin et innover davantage en y associant aussi la culture. Je m'explique, j'ai une anecdote personnelle : Quand je suis arrivé ici, j'étais un étranger pour les autres, je travaillais dans un milieu où il n'y avait que des étrangers et puis voilà que l'hôpital à l'époque où je travaillais a organisé un match de foot. J'y suis allé et là, je me suis retrouvé qu'avec des suisses. Après le match, les suisses étaient contents, j'avais joué en 2^{ème}, 1^{ère} ligue en Italie, ils voyaient donc en moi une forte personnalité et un bon joueur. C'est là que j'ai connu les suisses. C'est pour ça que je me réjouis de voir le sport associé à l'intégration. Mais après, les suisses m'ont demandé si je savais chanter, parce que les italiens chantent, j'ai dit non, malheureusement je ne sais pas chanter mais ils m'ont quand même intégré dans le groupe de rédaction du journal. Cela pour dire que les trois dicastères, les trois postes vont ensemble. Merci

- **M. Vincent Keller, Fourmi Rouge**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Comment vous dire ce que j'ai pensé des propositions des amendements et des décisions prises par la majorité, qui est à gauche, vous avez raison, Monsieur Golay, lorsque je suis sorti de la dernière séance allouée au budget. Tout cela en restant poli, courtois et compréhensif comme l'institution le requiert. Mais bon sang, comment peut-on perdre sa boussole politique, son cap, cracher sur son ADN politique avec une telle légèreté ? Comment est-il possible qu'une commission, importante cette commission des finances émanant d'un organe délibérant autant marqué politiquement à gauche, vous avez raison Monsieur Golay, puisse casser une proposition de budget, somme toute minimaliste et je suis d'accord avec vous, Monsieur Scala, minimaliste, d'un exécutif 100% à gauche et avec le sourire. Que de telles décisions, Mesdames, Messieurs, proviennent des rangs de l'UDC ou du PLR, pas de problème, c'est ainsi à droite : moins d'Etat, peu ou pas de politique financée par le public, moins d'impôts et on a vu on veut en plus baisser les investissements, favoriser les plus nantis et laisser sur le bord de la route toutes celles et tous ceux qui n'ont pas eu la chance de naître avec une cuillère en argent dans le bec.

S'ils sont dans leur situation c'est parce qu'ils le veulent bien, surtout ne pas étendre les prestations à la population, on risquerait une trop grande égalité et imaginer le fossé entre précaires et nantis se réduire, Mesdames et Messieurs, ça, c'est inimaginable. En bref : laisser le privé faire ce qu'il fait de plus pourri, s'occuper de ce qui rapporte, oublier ce qui coûte et laisser à l'Etat les tâches régaliennes seulement ; et même, ça, ça peut se privatiser selon les plus radicaux d'entre eux.

Je déclare mes intérêts, Mesdames et Messieurs, je faisais partie de l'infime minorité de la commission des finances qui a refusé l'entier des amendements proposés par cette commission. Pas que je sois un défenseur acharné de la Municipalité, non non non, vous me connaissez, mais je suis de celles et ceux qui font de la politique. Pour ma part, qui défendent une politique de gauche, populaire, progressiste et écologiste et surtout qui gardent leur cap. Toujours. Je déteste, Mesdames et Messieurs, je déteste la cogestion. Et même si je sais que cette pratique a malheureusement encore parfois trop souvent cours dans les travées de notre noble assemblée depuis quelques années, cette pratique est malheureusement en train de s'immiscer à la commission des finances et cela m'inquiète très profondément. Alors, certes, vous me direz j'aurais dû écrire un nième rapport de minorité afin que l'on sache qui sont ces 3 sur 9 commissaires de la commission des finances qui ont défendu une amélioration des prestations à la population. Je le répète encore avec Monsieur Scala : minimaliste, mais allant vers une politique de gauche quand même. Vous me connaissez, j'en ai l'habitude des rapports de minorité au Grand Conseil, mais il se trouve que là-bas en haut, sur la colline de la Cité, les idées progressistes de gauche et écologistes sont encore minoritaires, pour le moment.

Alors là, je me dis que non, le débat on va le faire en plenum. Ça tombe bien, Madame la Présidente nous a convoqués à 19h00, les bouffes à plus de deux au bistro sont interdites au qui n'a pas son pass-Covid à jour, un test PCR négatif de moins de 16 heures, une réserve d'au moins 10 masques à changer toutes les 20 minutes et un gallon US (ça fait 3.5 litres) de solution hydroalcoolique dans son sac à main.

Les caméras tournent et celles et ceux que d'aucun prétendent défendre auront tout loisir d'écouter les différents intervenants ce soir.

J'aurais voulu revenir sur chacun de ces amendements un à un, mais il semblerait que puisque la commission des finances a été nantie du cahier des charges et du fameux argumentaire de la Municipalité dont Monsieur Clément nous a parlé tout à l'heure. Que c'est donc certains qui ont voté les amendements à la COFIN les refuseront finalement. Si ce n'est pas elles et eux, ben ce sera leur groupe parce que visiblement les chefs de groupe des trois partis de gauche ont laissé entendre qu'ils les refuseront. Dont acte. Parfois cela fait du bien de réfléchir, parfois

cela fait du bien de répondre au téléphone. Rendez-vous compte, Mesdames, Messieurs, cinq séances de commission des finances avec les Municipaux, les chefs de service, l'excellent boursier et son adjointe, des dizaines de questions et autant de réponses étayées soit en direct soit par e-mail plus tard. Toujours précis les explications de chacun de ces postes plusieurs fois donnés par les services municipaux concernés. Ça n'a pas suffi. Non, il fallait avoir les organigrammes de chacun des services. Ils se disaient qu'il fallait que chacun des postes fasse l'objet d'un préavis pour que l'on puisse bien appréhender les tâches du futur collaborateur de manière transverse. Qu'il était clair que les services communaux avaient besoin des éclairages des commissaires de la commission des préavis pour savoir où optimiser les processus. Mesdames et Messieurs, je pense que vous reconnaissez le « bullshit » en mode LinkedIn. Et bien, cela y ressemblait fort. X préavis avec X séances X rapports et autant de points à l'ordre du jour de Conseils communaux à venir. Des dizaines d'heures de travail en amont et des dizaines d'heures de bla-bla en aval qui ont un coût. De l'argent public que nous, à la Fourmi rouge, on aimerait plutôt voir investi dans les politiques publiques.

En bref, les prémices, Mesdames et Messieurs, d'un chef d'œuvre de cogestion. Eh bien c'est quoi, Mesdames et Messieurs l'étape suivante ? Donc on a dit ok, on refuse. Peut-être qu'on va les accepter, mais on refuse tous ces postes, on va créer tous ces préavis. Alors c'est comment qu'on va y aller avec ces préavis ? On va demander à chaque commissaire de ces préavis qu'il propose un cahier des charges ou qu'il les lise, ensuite on fait comme à la HEP ? Je ne sais pas si vous connaissez la HEP ou comment ça fonctionne mais je vais vous en donner un petit « insite » : on discute en binôme de la pertinence de chaque ligne de chaque cahier des charges, on désigne un rapporteur par binôme, on précise encore par voie d'amendement qu'on veut que le délégué des sports soit une déléguée des sports et qu'elle soit âgée entre 25 et 59 ans du 3 au 3 juillet 2025 compris. Puis surtout il faut absolument que la dotation horaire du juriste soit augmentée de 3.25% pour qu'il ait le temps de négocier un contrat gré à gré pour l'entretien des joints de douze en cuivre sur tous les percolateurs des machines à café de la commune. On met tout ça en commun avec le groupe classe ou avec le groupe conseil et on se félicite du magnifique travail réalisé (oui, c'est du vécu).

A la HEP, Mesdames et Messieurs, on appelle ça une méthode pédagogique visant à favoriser les apprentissages. Ici, c'est de la cogestion de bas-étage favorisant le chaos.

Revenons à ce que nous savons faire de mieux nous à la Fourmi rouge : de la politique. Mon chef de groupe l'a dit nous refuserons avec conviction l'ensemble de ces amendements parce que nous avons toujours défendu les renforcements des moyens accordés à l'administration communale pour des politiques publiques nécessaires à la population et qui font défaut aujourd'hui. Nous sommes contre le travail précaire, nous pensons aux employées et aux employés, nous sommes pour des postes permanents, nous refusons « l'uberisation » des administrations communales.

Finalement, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, notamment ceux qui ont cette flamme de gauche qui brûlera toujours en vous, je l'espère, oubliez ce qui a pu parfois dans le passé nous diviser, concentrez-vous sur ce qui nous rassemble et envoyez un signal fort avec nous. Renens est une commune unique, de loin la plus belle du monde et la population qui nous a appelés aux responsabilités nous mérite.

Balayez avec la Fourmi rouge et avec votre conviction l'ensemble de ces amendements absurdes et votez le budget, tout le budget, rien que le budget tel que proposé par la Municipalité et gardez votre cap.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Merci Madame la Présidente.

Beaucoup de gens ont parlé beaucoup. Alors, ce qu'on fait de mieux à Renens, c'est surtout parler. Mais pour se ramener à sa plus simple expression, entre 2020 et 2022, les charges d'autorité et du personnel sont passées de 33 millions à 37.5 millions. Les charges liées aux

biens, services et marchandises sont passées de 11.2 millions à 14.5 millions, et en face, nous avons les impôts, les revenus des impôts qui sont passés de 50.5 millions à 48.5 millions. Voilà, avec ces quelques chiffres tout est dit. Nous sommes très, très, très loin d'une quelconque « uberisation » de l'administration renanaise qui ne s'est jamais aussi bien portée ; et si les revenus fiscaux baissent, je vous rassure, vous ne rêvez pas, ce n'est pas parce que les impôts ont diminué, c'est bien parce que la population renanaise tire la langue et n'en peut plus. Quelque chose dont, visiblement, la Municipalité n'a que faire et c'est la raison pour laquelle UDC approuvera les amendements et refusera ce budget.

- **M. Reza Safaï, Fourmi Rouge**

Bonsoir tout le monde,
Monsieur Montabert, à Renens on ne fait pas que parler, on écoute aussi. Si vous avez bien écouté, Madame la Présidente a expliqué que c'est d'abord le chef de groupe qui parle, après le chef de groupe, les conseillers communaux. Et vous, vous avez eu la parole en tant que chef de groupe, vous n'êtes pas venu et ensuite vous venez et vous expliquez l'avis de votre groupe. Ecoutez surtout la recommandation de Madame la Présidente. Merci

- **Madame la Présidente**

La parole n'étant plus demandée, nous allons passer à la revue des différents chapitres du budget municipal.

Je me permets toutefois de saluer l'arrivée de Monsieur Michel Veyre, secrétaire municipal. Je vous souhaite la bienvenue, Monsieur Veyre, au sein de ce Conseil.

Nous allons commencer :

Préambule

Pages rose chiffres romains I-XIX

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Administration générale

Pages 2A à 16B

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Centre Technique Communal (CTC)

Bâtiments, Domaines, Logements

Pages 17A à 44B

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Gestion urbaine, Développement durable

Pages 45A à 49B

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Urbanisme, Infrastructures, Mobilité

Page 50A à 53B

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Culture, Jeunesse, Affaires scolaires

Pages 54A à 67B

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Sport, Intégration, Ressources humaines

Pages 68A à 73B

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Enfance, Cohésion sociale

Pages 74A à 93B

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Budget de fonctionnement par nature

Pages vertes 94 à 97

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Budget d'investissement

Pages roses 98 à 129

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Pages 137 à 140

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)

Pages 141 à 144

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Entente intercommunale SDID Malley-Prilly-Renens

Pages 145 à 154

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

J'ouvre une dernière fois, je dis bien une dernière fois la discussion sur tous les budgets de façon générale

La parole n'étant pas demandée, je passe donc au vote des amendements proposés par la COFIN

Je donne lectures des amendements au Budget 2022 :

Amendement nos 1-2-3-4

Poste de juriste à AG

- **(1)** Réduire de 41'800.00 le poste 1010.3011.00 Traitements fixes
- **(2)** Réduire de CHF 4'000.00 le poste 1010.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- **(3)** Réduire de CHF 7'200.00 le poste 1010.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- **(4)** Réduire de CHF 200.00 le poste 1010.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

Amendement nos 5-6-7-8

Poste d'employé.e d'administration à GUDD

- **(5)** Réduire de 51'200.00 le poste 3600.3011.00 Traitements fixes
- **(6)** Réduire de CHF 4'800.00 le poste 3600.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- **(7)** Réduire de CHF 13'400.00 le poste 3600.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- **(8)** Réduire de CHF 200.00 le poste 3600.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

Amendement nos 9-10-11-12

Poste de chef de projet à 35 % Intégration des étrangers yc activités

- **(9)** Réduire de 36'100.00 le poste 6600.3011.00 Traitements fixes
- **(10)** Réduire de CHF 3'400.00 le poste 6600.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- **(11)** Réduire de CHF 5'900.00 le poste 6600.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- **(12)** Réduire de CHF 200.00 le poste 6600.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

Amendement nos 13-14-15-16-17

Poste de chef de projet à 40 % Intégration des étrangers yc activités

- **(13)** Réduire de 40'700.00 le poste 6602.3012.00 Traitements personnel temporaire
- **(14)** Réduire de CHF 3'900.00 le poste 6602.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- **(15)** Réduire de CHF 6'700.00 le poste 6602.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- **(16)** Réduire de CHF 200.00 le poste 6602.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie
- **(17)** Diminution de revenus de CHF 51'500.- pour le poste 6602.4515.10 Part. Canton charges de prévoyance sociale

Amendement nos 18-19-20-21Poste de délégué au sport à 80 %

C'est par 5 oui, 3 non et 1 abstention que la COFIN estime qu'il y a lieu d'abord que la Municipalité définisse une politique des sports comme le lui demande un postulat du 7 septembre 2017 et qu'ensuite de cela on dresse le profil du poste de délégué au sport. Pour le poste de secrétariat cela dépendra du volume des tâches dévolues à ce secteur. Il est à noter que lors de la précédente législature lorsque le sport était sous CULTURE-JEUNESSE-AFFAIRES SCOLAIRES-SPORT il y avait une dotation administrative.

- **(18)** Réduire de 86'700.00 le poste 6500.3011.00 Traitements personnel fixe
- **(19)** Réduire de CHF 8'200.00 le poste 6500.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- **(20)** Réduire de CHF 17'900.00 le poste 6500.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- **(21)** Réduire de CHF 300.00 le poste 6500.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

Amendement nos 22-23-24-25Poste de secrétaire à 30 %

- **(22)** Réduire de 30'700 le poste 6500.3011.00 Traitements personnel fixe
- **(23)** Réduire de CHF 2'800.00 le poste 6500.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- **(24)** Réduire de CHF 5'000.00 le poste 6500.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- **(25)** Réduire de CHF 200.00 le poste 6500.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

Amendement nos 26-27-28-29Postes de stagiaires

La COFIN constate une augmentation importante du nombre de stagiaires où l'on passe de 8 stagiaires à 10.5. Si en 2022, 8 attributions sont clairement définies et attribuées aux directions, 2 postes de stagiaires de réserve ont été inscrits au budget 2002. Chaque poste est budgétisé à CHF 37'500.00, hors charges sociales.

La COFIN estime qu'il n'y a pas lieu de créer ce type de réserve et à l'unanimité propose l'amendement suivant :

- **(26)** Réduire de CHF 75'000.00 le poste 6302.3011.05 Traitements stagiaires
- **(27)** Réduire de CHF 7'000.00 le poste 6302.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC//Pcfam
- **(28)** Réduire de CHF 1'200.00 le poste 6302.3040.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
- **(29)** Réduire de CHF 400.00 le poste 6302.3050.00 Cotisations patronales assur. Accidents/maladie

J'ouvre la discussion sur les amendements. La parole n'étant pas demandée, les amendements sont mis au vote :

Amendement 1-2-3-4

Pour : 20 / contre : 47 / abstention : 2 - **amendement rejeté**

Amendement 5-6-7-8

Pour : 19 / contre : 41 / abstention : 2 - **amendement rejeté**

Amendement 9-10-11-12

Pour : 19 / contre : 42 / abstention : 2 - **amendement rejeté**

Amendement 13-14-15-16-17

Pour : 18 / contre : 42 / abstention : 2 - **amendement rejeté**

Amendement 18-19-20-21

Pour : 19 / contre : 40 / abstention : 2 - **amendement rejeté**

Amendement 22-23-24-25

Pour : 19 / contre : 42 / abstention : 2 - **amendement rejeté**

Amendement 26-27-28-29

Pour : 19 / contre : 41 / abstention : 2 - **amendement rejeté**

J'invite M. Delaquis à lire les conclusions de la commission

- **M. François Delaquis**

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis présenté par la Municipalité

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE

- 1) Le budget de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2022 ;
- 2) Le budget de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2022 ;
- 3) Le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens pour l'exercice 2022 ;
- 4) Le budget de la Ville de Renens pour l'exercice 2022, présentant un excédent de charges de CHF 4'867'400.00.

La Présidente met au vote les budgets

Le budget de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2022 ;
C'est à l'unanimité que le budget est accepté

Le budget de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2022
C'est à l'unanimité que le budget est accepté

Le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens pour l'exercice 2022
C'est à l'unanimité que le budget est accepté

Le budget de la Ville de Renens pour l'exercice 2022, présentant un excédent de charges de CHF 4'867'400.00.
C'est à une large majorité que le budget est accepté

C'EST AVEC UNE LARGE MAJORITE QUE LES QUATRE BUDGETS SONT ACCEPTES

La Présidente clôt le point 10, demande une suspension de séance et invite les chefs de groupe à s'avancer vers elle.

11. Rapport de commission – Préavis N° 09-2021/Renens - Renforcement de l'effectif du SDIS Malley, Prilly-Renens

Mme la Présidente prie M. Roland Delapierre de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Compositions

Les commissaires chargés d'examiner ce préavis se sont réunis le 17 novembre 2021, à 18h30, dans la salle de Castelmont. Sont présents : (les commissions des villes de Renens et de Prilly, dans les compositions suivantes)

Pour Prilly :

Mme Patricia CLIVAZ-LUCHEZ (PSIG), confirmée dans sa fonction de présidente

Mme Nicole GENET (PSIG),

Mme Johanna MONNEY (Les Vert-e-s),

M. Jean-François STAUB (Les Vert-e-s),

Mme Lumia CLARAMUNT (PLR),

M. Philippe CRETEGNY (PLR),

M. David STAUFFER (LCVL), confirmé dans sa fonction de rapporteur pour les commissaires de Prilly et de Renens pour une première partie et de Prilly pour la 2^{ème} partie.

Pour Renens :

Mme Frédérique BEAUVOIS,

M. Robert MULOPO,

Mme Laurence PLATTNER,

Mme Angela THODE SCHAFROTH,

M. Mehmet KORKMAZ,

M. Byron ALLAUCA,

M. Pascal GOLAY,

M. Luis GUEDES,

M. Roland DELAPIERRRE.

La Municipalité de Prilly est représentée par M. Ishan Kurt, celle de Renens par M. Oumar Niang et M. Michel Veyre, secrétaire municipal. Sont également présent-e-s Mme Isabelle Alghisi, Secrétaire municipale de Prilly, et le capitaine Damien Châtelain, Commandant du SDIS Malley, Prilly et Renens.

La présidente annonce que les commissions de Renens et Prilly siégeront ensemble avant de se séparer pour délibérer et voter leurs conclusions respectives

2. Questions et réponses

M. Kurt rappelle le montant total demandé la répartition entre les communes de Prilly et Renens. Le commandant présente quelques activités, cite quelques chiffres et rappelle que le Corps est constitué de sapeurs-pompiers volontaires ayant une activité professionnelle. Les types d'intervention sont multiples, réalisées de manière autonome ou en appui des professionnels de la Ville de Lausanne. Le nombre d'interventions était de 223 en 2020 et s'élève déjà à 219 en 2021. L'effectif est de 108 à ce jour, dont 50 porteurs d'appareils respiratoires préparés à aller au feu.

Un commissaire demande si au vu de l'évolution démographique des deux communes et du cahier des charges, l'augmentation du temps de 0,5 pour le poste semble bien raisonnable. Selon les municipaux et le commandant, le besoin est actuel et réel ; il est prudent de venir avec cette demande aujourd'hui. Les conséquences de l'avenir et des grands chantiers seront étudiées en temps voulu, avec la volonté d'inclure les miliciens pour amortir les charges de travail futures

Le Cdt rappelle que les variations présentées dans le tableau de la page 3 (préavis de Renens) sont dues au nombre d'habitants et présentent l'entièreté des charges du SDIS ; les coûts sont plus chers en ville qu'en campagne. La dotation du matériel fourni par l'ECA change aussi, de même que l'effectif varie aussi en fonction des minimas fixés par l'ECA.

A une question d'un-e commissaire, le commandant explique ensuite pour quelles raisons la gestion des tubes à clé sur les bâtiments et des dossiers d'intervention sont à charge des communes et non de l'ECA. Pour rappel, en ce qui concerne la gestion des plans d'intervention, l'ECA a modifié ses structures et ne s'occupe plus de ces derniers ; elle devrait cependant mettre un programme à disposition des communes pour les aider dans cette gestion. En ce

qui concerne les tubes, selon la Loi vaudoise sur le SDIS et les normes fédérales d'assurance AEAI, il est obligatoire aux propriétaires de prévoir des clés sous forme de « pass » pour accéder aux bâtiments et il revient aux pompiers de les contrôler. Cette gestion doit être suivie, à cause des nouveaux locaux, de la désactivation de certaines clés, de l'affectation, etc. Ce seront toujours les pompiers qui devront étoffer ces dossiers d'intervention.

Un-e commissaire complète la réponse en précisant que les coûts sont influencés par plusieurs facteurs et que les camions sont pour plus d'un million.

Un-e commissaire demande si au vu des différences du nombre d'interventions par commune, il est prévu des rétrocessions. Il est répondu que la répartition est effectuée en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre, les deux communes étant solidaires.

Un-e commissaire demande si le matériel de désincarcération est encore en utilité, pinces et coussins. Le commandant précise que ce genre d'intervention est effectué par les sapeurs-pompiers de Lausanne, qui, par la situation centrale de la caserne, interviennent rapidement sur les lieux. En outre, de ce fait, ledit matériel a été jeté.

Un-e commissaire demande si le poste requiert des compétences techniques et administratives et s'il y a déjà des candidats proposés pour répondre aux critères exigés. Il est répondu qu'il n'y a pas encore de candidats. Le commandant explique que la secrétaire n'a pu prendre que 2 semaines de vacances et est déjà de 30 heures supplémentaires, soit 20 de plus que le maximum autorisé à Renens. Le profil recherché sera orienté vers une personne dessinatrice en bâtiment avec des connaissances larges

Un-e commissaire demande si nous devons craindre, comme dans d'autres domaines, un report de charge du canton vers les communes. Il est répondu qu'il ne faut pas confondre la mission de prévention de l'ECA et celle des communes d'assurer la sécurité, l'ECA n'étant pas sur le terrain.

En termes de formation continue, le commandant explique qu'en plus des milliers d'heures disponibles, les sapeurs-pompiers volontaires prennent des jours de congé pour aller faire des cours.

Enfin, un-e commissaire demande ce qui est fait pour encourager les collaborateurs à s'engager. Le Municipal répond que rien ne les empêche, comme tous les habitants, de s'engager dans un SDIS. Il reste néanmoins à les inciter, de même que les employeurs de Renens et Prilly à favoriser ce système de milice.

La présidente remercie les commissaires des deux communes pour ce travail commun ; elle remercie les représentants des Municipalités de Renens et Prilly, le commandant et les autres personnes présentes.

Les commissions siègent séparément pour délibérer.

3. Délibérations

Les commissaires estiment que le poste proposé est vraiment nécessaire.

Un Commissaire, ancien pompier, relève qu'il est très important que la personne qui sera engagée ait déjà un certain bagage technique relatif au poste. De plus, cette personne devra être d'accord de suivre une formation afin d'accomplir les tâches inhérentes au poste.

La Commission délègue avec confiance au Service des Ressources humaines de la commune de Renens la charge de trouver la personne ayant les capacités adaptées à ce poste.

4. Vote final

Le président met ensuite les conclusions du préavis telles que présentées au vote ; elles sont acceptées à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

Madame la Présidente,

Je vous dis bonsoir, je m'excuse de reprendre la parole car il ne faut pas penser que je fais ce soir une campagne électorale car je vous avise que je ne suis pas candidat aux prochaines élections cantonales. En lisant le rapport, je suis surpris de ne pas lire la position de la commission du feu sur ce préavis. C'est une commission consultative qui a tout de même un regard sur la vie de notre commune. Pour avoir siégé de nombreuses années au sein de cette commission, je sais qu'elle n'a pas de pouvoir de décision mais je pense qu'il serait intéressant de connaître sa position. A-t-elle été consultée lors du dépôt de ce préavis ?

- **M. Oumar Nyang, Municipal**

Mesdames et Monsieur bonsoir,

En fait Monsieur Duperrex, lors de sa dernière réunion, la commission du feu a pris position sur le préavis, donc ils sont au courant de l'évolution de la chose. En outre La moitié de la commission était composée de membres de la commission du feu.

- **M. Gérard Duperrex**

Très bien, je vous remercie de la réponse, Monsieur Oumar

La parole n'étant plus demandée, la Présidente prie M. Roland Delapierre de lire les conclusions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 9-2021 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE le renforcement de l'effectif administratif par l'augmentation d'un 0.5 EPT au sein de l'Entente SDIS Malley, Prilly-Renens

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2022 d'un montant estimé de CHF 32'700.-, compte N° 6150.3521.02 - Participation Entente SDIS Malley-Prilly-Renens - relatif au renforcement de l'effectif administratif par l'augmentation d'un 0.5 EPT.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2023 et suivants les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 7.3.

Madame la Présidente remercie Monsieur Delapierre et sa commission pour le travail effectué. Elle met les conclusions du préavis au vote.

C'EST A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSENCE QUE LES CONCLUSIONS DE CE PREAVIS SONT ACCEPTEES

12. Rapport de commission - Préavis N° 10-2021 Réouverture de la garderie *Les Chattons* dotée de 49 places, dont 29 places à disposition de Renens et du Réseau Renens-Crissier

La Présidente prie M. Rachid Taaroufi, Président-rapporteur de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Ce préavis répond au besoin urgent de placer des enfants suite à l'annonce de fermeture de la garderie les Chattons et l'interpellation de Mme Golaz intitulée "Fermeture d'une garderie à Renens" au conseil du 15 juin 2020. La municipalité a souhaité développer un nouveau type de partenariat avec le privé et le canton. Il y aurait une subvention partielle de la FAJE pour le démarrage de la garderie dans des locaux conformes aux exigences du canton. Le démarrage se fera en offrant 19 places réseau à cause de la situation actuelle. Dès que la demande sera avérée, ce nombre atteindra 49 au plus vite. La charge administrative sera affectée au service d'accueil, et assurée par l'augmentation de 0.1 EPT.

C'est l'association pop e peepa qui a été choisie pour offrir des places réseau en fonction d'une liste d'attente gérée par la commune en tenant compte des personnes en RI. La garderie peut répondre à des situations exceptionnelles.

A compétences égales, le recrutement de personnes de Renens serait favorisé car les facteurs proximité et réactivité entrent en compte. Une convention permettra à la commune de se charger de l'exploitation en cas de rupture de contrat.

Tout en saluant cette démarche agile, la commission regrette la lenteur de l'ouverture bien qu'il y a un manque de place évident, notamment en nurserie, ce à quoi la municipalité a répondu en pointant la nécessité de faire valider les demandes par tous les partenaires. Elle

reconnait le manque de moyens financiers pour développer des projets préscolaires par rapport à ceux destinés aux parascolaires. La commune travaille avec le privé sur un nouveau projet de garderie, celui des entrepôts. En fin, la municipalité précise qu'elle ne soutient pas le placement dans des garderies privées non membres d'un réseau.

Après délibération, c'est à l'unanimité que les membres de la commission du préavis 10-2021 proposent au Conseil Communal d'accepter les conclusions telles que présentées.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

Merci Madame la Présidente,

Tout d'abord, je tiens à donner une petite précision, c'est que je travaille dans l'une des structures qui s'est mise en lice pour reprendre la garderie des Chattons. Parenthèse fermée, je souhaite remercier la Municipalité et le service enfance (et) cohésion sociale pour l'important travail effectué qui permettra à des familles rennaises d'obtenir une place d'accueil et surtout d'étoffer les places en nurserie, si pauvres à Renens. Comme vous le savez, je suis déjà intervenue à plusieurs reprises pour inviter la Municipalité à augmenter ces places en structures d'accueil, notamment en soutenant les familles par des partenariats publics privés. Force est de constater dans le rapport que la Municipalité fait toujours l'amalgame entre subventionner les familles et subventionner les structures d'accueil privées. Mes interventions ont bien pour but de soutenir les familles, car avec plus de 200 familles sur la liste d'attente, il n'y a aucun risque pour qu'une place reste libre dans une structure communale et que soit subventionnée pour rien une place privée au contraire de ce qu'avance la Municipalité dans le rapport. Et si le choix était de soutenir les familles, ce cas de figure ne se produirait jamais. Connaissant bien le terrain, il est important que la Municipalité ne fasse pas de la désinformation quant à l'équité de traitement. Il faut souligner que les structures privées sont soumises, comme les autres, aux ordonnances de l'AJE, que ce soit sur l'accueil des enfants, sur le personnel en vérifiant les contrats de travail, sur la comptabilité ou encore les tarifs pratiqués. Et dans le rapport, la Municipalité informe qu'il est important pour elle de s'assurer de la qualité des prestations offertes, ce qu'elle ne pourrait pas faire avec une structure privée. Mais dans le préavis qui nous intéresse ce soir, par exemple, les RH ne seront pas de compétence municipale mais bien de l'association pop e poppa. Donc, la commune de Renens n'aura pas la possibilité de s'assurer de la qualité de cette prestation. Je m'arrête là. Pour finir, je soutiendrai bien sûr avec plaisir ce préavis qui soulagera un grand nombre de familles.

- **Mme Andrea Tiambo, Les Vert.e.s**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chers collègues bonsoir

Au nom du groupe des Verts, nous sommes ravis que la Municipalité ait eu l'opportunité de reprendre cette garderie en partenariat avec d'autres communes. Cette crèche privée a malheureusement dû fermer du jour au lendemain en mai 2020 à cause du Covid. Dès lors, les locaux sont prêts, adaptés et contiennent tout le matériel nécessaire pour accueillir les enfants. Aujourd'hui, étant donné le manque important de places en crèche, il est donc primordial de pouvoir ouvrir à nouveau cette structure prête à l'emploi le plus rapidement possible. De ce fait, chers collègues, nous vous encourageons à soutenir pleinement ce préavis et encourageons également la Municipalité à continuer en ce sens. Merci de votre attention.

Mme la Présidente prie M. Rachid Taaroufi de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 10-2021 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE, les charges supplémentaires au budget 2022, inhérentes à l'achat, à terme, de 29 places à la garderie *Les Chattons*, correspondant à un montant total de **CHF 549'600.-**, dont CHF 539'600.- à imputer au compte N° 7100.3655.22 - Participation Renens au déficit de la garderie *Les Chattons*, et CHF 10'000.- à imputer aux comptes N°s 7100.3011.00 à 7100.3050.00 - Traitements du personnel fixe, allocations et cotisations patronales;

PREND ACTE que soient portées au budget 2023 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, à imputer au compte N° 7100.3655.22 - Participation Renens au déficit de la garderie *Les Chattons* et aux comptes N°s 7100.3011.00 à 7100.3050.00 - Traitements du personnel fixe, allocations et cotisations patronales;

ACCEPTE qu'en cas de fin de collaboration avec l'association pop e poppa, la Municipalité de Renens s'engage par convention à reprendre le bail à loyer des locaux de la garderie *Les Chattons*, sis au chemin de la Roche 1-3 à 1020 Renens.

Madame la Présidente remercie M. Taaroufi et met le préavis 10-2021 au vote

**C'EST A LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION SONT
ACCEPTEES**

- 13. Rapport de commission - Préavis intercommunal N° 11-2021 Crédit d'investissement de CHF 2'156'600.- TTC (avant déduction des participations de tiers) pour la construction d'une partie du système d'évacuation des eaux de Malley-Coulisses**

La Présidente prie M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Etant donné que le rapport est assez complet, et pour laisser l'opportunité aux gens de parler, pardon, faire de la politique aux points 16 et 17, je vais vous faire un petit résumé.

Les commissions des Conseils de Prilly et Renens se sont réunies in corpore afin de traiter cet objet. Première surprise : il n'y avait pas un préavis, mais deux. Par contre, les tuyaux c'étaient bien les mêmes, heureusement.

Malley, l'Eldorado de Renens et Prilly va se développer. Ce célèbre quartier autrefois dédié au gaz et la boucherie, deux gros mots au jour d'aujourd'hui, entame peu à peu sa mue. Avant de construire en surface, il faut aménager le sous-sol, ce que propose ce préavis. Soit la construction de collecteurs d'eaux claires et eaux usées pour le secteur Malley Centre. Ces eaux triées finiront dans le collecteur unitaire du Galicien. Ainsi donc, afin d'éviter que trop d'eau finisse dans le lac en cas de crues, et des eaux usées surtout, un bassin de rétention est créé. Ce qui est également une bonne idée et ça se fait de plus en plus parce qu'un bassin de rétention des eaux usées peut contenir des eaux des douches, des WC, par des températures assez élevées et des systèmes de pompes à chaleur pourront voir le jour. Le coût de l'ouvrage se monte à CHF 2'156'600 qui se répartissent à part égale entre les propriétaires et les collectivités, donc Renens et Prilly ce qui fait que pour Renens la charge est de CHF. 519'100.- La commission a relevé la clarté du préavis ainsi que celle des présentations. Elle a posé de nombreuses questions suscitant l'intérêt du développement de ce quartier. Au final, elle vous recommande d'accepter les conclusions telles que présentées.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandé la Présidente clôt la discussion

La Présidente prie M. Jean-Marc Dupuis de venir faire lecture des conclusions.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 11-2021 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit brut pour la construction d'une partie du système d'évacuation des eaux de Malley Coulisse de **CHF 2'156'600.- TTC**, avant déduction de la participation estimée des propriétaires fonciers, des recettes pour maîtrise d'ouvrage pour un montant de CHF 1'118'400.- TTC, ainsi que la participation de Prilly pour un montant de CHF 519'100.- TTC, soit un montant net à charge de Renens de **CHF 519'100.- TTC**.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.1931.5010 - Malley Coulisses – Système de récolte et de rétention des eaux - et sera amortie dès la fin des travaux.

Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve, compte N° 9280.1006 - Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux.

Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourrait être financée par le fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

La Présidente remercie Monsieur Dupuis et met le préavis 11-2021 au vote

C'EST A L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DE CE PREAVIS SONT ACCEPTEES

14. Rapport de commission – Préavis N° 12-2021 Demande de subvention unique en faveur des travaux de relocalisation du Théâtre Contexte Silo à la rue du Lac à Renens et de soutien complémentaire annuel au fonctionnement

La Présidente prie M. Philippe Hertig, Président-rapporteur de venir faire lecture du rapport.

• **M. Philippe Hertig, Fourmi Rouge**

Mesdames et Messieurs, bonsoir,

Le Théâtre du Silo peut-être que certains d'entre vous n'y sont jamais allé. Mais je suis sûr que vous tous connaissez notre Silo. Et notre Silo a hébergé depuis à peu près 2003, donc presque 20 ans, une institution théâtrale Théâtre contexte Silo, une institution originale, méritante, qui durant les 15 dernières années nous a donné à voir environ une soixantaine de spectacles. Le propriétaire des lieux, qui prêtait ses locaux gratuitement à l'institution veut récupérer ses locaux. Le théâtre a donc dû se chercher un autre lieu. Il en a trouvé un dans un immeuble qui est situé juste à côté de notre Centre Technique Communal, Rue du Lac. Donc le théâtre doit déménager, il va le faire dans la première partie de l'année 2022 et il trouve maintenant à devoir payer un loyer. Pour tout ça, il a besoin d'aides. Les travaux de relocalisation ont été évalués à environ CHF. 250'000.-, et il a trouvé lui-même auprès de différents contributeurs déjà CHF. 200'000.- et il devra payer le loyer. En bref, le préavis

demande au Conseil communal d'accepter l'octroi d'une subvention unique de CHF 40'000.- destinée à couvrir une part des travaux de relocalisation et l'augmentation de la subvention ordinaire qui était de CHF. 12'000.- de la passer à CHF. 48'000.-, donc un supplément de CHF. 36'000.- par année en faveur de l'association Théâtre maintenant appelée Théâtre Silo Contexte Silo du Lac. Je vous signale qu'une recherche de fond « Crowdfunding » est toujours en cours sur le site Théâtre Contexte Silo. La Municipalité a été unanime à soutenir ce préavis et la commission des finances a été unanime à en accepter les incidences financières. Après délibération de la commission à l'unanimité a décidé de vous proposer de soutenir le préavis et d'en accepter telles quelles les conclusions.

La Présidente remercie Monsieur Hertig et ouvre la discussion

- **Monsieur Florian Gruber PLR-PVL**

Madame la présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Ce préavis nous propose de soutenir un théâtre qui se voit forcé de quitter des locaux qu'il occupe depuis 17 ans.

Mme Balmer, sa directrice, a réussi tout au long de ces 17 années à proposer des spectacles de qualité à plus de 8600 spectateurs avec une aide de la ville somme toute très raisonnable, 44'000 en 17 ans. Ce préavis, extrêmement complet table sur trois compagnies de théâtre pour assurer les spectacles et propose une interaction forte avec la ville et ses alentours, entre autres en se proposant d'être un lieu de présentation pour les écoles. Mme Balmer étant également enseignante dans un gymnase, cette idée aura de grande chance de quitter le papier et de devenir une réalité tangible et un véritable plus pour notre collègue et notre gymnase.

L'histoire du théâtre du Silo et le projet qui nous sont présentés montre une grande volonté d'entreprise et d'entreprendre que le groupe PLR-PVL souhaite souligner. Avant d'interpeller ce conseil, c'est déjà 80% du budget de rénovation qui est couvert et il est prévu qu'une importante charge de travail soit effectuée directement par l'équipe du théâtre ce qui permet de limiter fortement les coûts « directs » de cette transformation.

Néanmoins, et une grande majorité des commissaires l'ont fait remarquer, le budget présenté semble présenter une très faible marge de sécurité. Or, les travaux de rénovation, plus encore que ceux de construction, apportent leur lot d'imprévus et l'engagement personnel ne remplace pas des spécialistes du gros œuvre ou des ingénieurs civils.

Le groupe PLR-PVL soutient ce projet qui nous semble incarner une volonté d'entreprendre en accord avec nos principes, permet de conserver une offre culturelle riche à un coût raisonnable et s'inscrit au cœur même de notre ville. Comme l'on fait remarque les commissaires lors de ce préavis, la marge de couverture du risque reste très faible et le groupe PLR-PVL vous propose de porter la subvention unique de 40'000 à 60'000.- en amendant la proposition de subvention unique pour tenir compte de cette augmentation

Une subvention unique à l'investissement en faveur de l'Association Théâtre Silo du Lac pour un montant de **CHF 60'000.- TTC**, compte No 5100.3653.05 - Subvention au Théâtre Contexte Silo.

- **Mme Cristina Baquero, Les Vert.e.s**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues

Les Verts de Renens ont eu le plaisir de connaître et accepter ce projet. Et pour les motifs suivants : le 1^{er} c'est le projet a été bien travaillé et de plus ses membres font usage de beaucoup de créativité dans le travail de recherche des fonds. Deuxièmement son but d'ouverture et de médiation culturelle afin de rendre plus accessible le théâtre, la culture à la population de Renens ainsi qu'aux associations de tous genres est un argument important pour que ce projet soit soutenu au niveau politique. En conséquence, nous proposons de soutenir les conclusions de ce projet. Merci

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Merci Madame la Présidente, merci Monsieur Gruber. Je suis très heureux que cela ne vienne pas pour une fois de la gauche pour le soutien de tout ce qui est culturel et autre et, à titre personnel, je soutiendrai votre amendement. Je tenais à le dire et je pense qu'on sera certainement nombreux à le faire et je remercie surtout la Municipalité d'avoir pris l'engagement par rapport à cette société, par rapport au Contexte Silo qui permettra de garder un endroit culturel sur notre commune.

- **M. François Delaquis, PSR**

Madame la Présidente j'attire juste votre attention sur l'article 84 du règlement du Conseil, pour éviter un vice de forme. La Municipalité lorsqu'il y a une dépense supplémentaire par rapport à un préavis doit se prononcer ainsi que la commission.

Mme la Présidente remercie Monsieur Delaquis et demande une suspension de séance afin que la Municipalité et la commission puisse délibérer sur l'amendement.

Mme la Présidente reprend la séance et passe la parole à la Municipalité

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs, effectivement ce lieu de culture essentiel pour le vivre ensemble à Renens, l'offre culturelle de Renens, ce lieu culturel qui existe depuis longtemps doit absolument être maintenu, c'est ce qui a été démontré dans le préavis. On a là des personnes qui sont engagées et puis nous pensons que ces CHF 20'000.- que vous pourriez leur accorder facilitera sans doute leur installation et permettra de travailler dans d'excellentes conditions. La Municipalité soutient cette proposition.

Mme la Présidente remercie Monsieur le Syndic et met au vote l'amendement suivant :

*Une subvention unique à l'investissement en faveur de l'Association Théâtre Silo du Lac pour un montant de **CHF 60'000.- TTC**, compte N° 5100.3653.05 - Subvention au Théâtre Contexte Silo.*

L'amendement est adopté à une large majorité

La discussion n'étant pas demandé la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente prie Monsieur Philippe Hertig de venir faire lecture du rapport de commission.

- **Philippe Hertig, Fourmi rouge**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 12-2021 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2021,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE

Les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2022, à savoir:

- Une subvention unique à l'investissement en faveur de l'Association Théâtre Silo du Lac pour un montant de **CHF 40'000.- TTC, CHF 60'000.- TTC** compte N° 5100.3653.05 - Subvention au Théâtre Contexte Silo.
- Une augmentation de la subvention ordinaire en faveur de l'Association Théâtre Silo du Lac d'un montant de **CHF 36'000.-**, portant la subvention ordinaire à **CHF 48'000.- TTC** en 2022, compte N° 5100.3653.05 - Subvention au Théâtre Contexte Silo.

PREND ACTE que soit portée aux budgets 2023 et suivants, la subvention ordinaire en faveur de l'Association Théâtre Contexte Silo - Silo du Lac d'un montant annuel de **CHF 48'000.- TTC**, compte N° 5100.3653.05 - Subvention au Théâtre Contexte Silo.

**C'EST A LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DE CE PREAVIS SONT
ACCEPTÉES**

Madame la Présidente remercie Monsieur Hertig et sa commission pour le travail accompli et clôt ce point.

15. Rapport de commission – Rapport de la commission des pétitions

Mme la Présidente prie M. Richard Neal, Président-rapporteur de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. Richard Neal, PSR**

Rebonsoir tout le monde,
Rapport de la commission des pétitions

Le 23 novembre dernier, la commission des pétitions, composée de Mesdames Berseth, Plattner et de moi-même avec plusieurs représentant de la commune ont rencontré successivement 2 délégations de pétitionnaires, afin de traiter 2 pétitions déposés en juin de cette année.

La première concernait la sauvegarde de 2 immeubles anciens à la Rue des Alpes ainsi que des problèmes de circulation dans cette même rue. Après avoir entendu les pétitionnaires, Mme Maystre a pu les rassurer quant au fait que le propriétaire du No 4 a retiré sa demande de permis de construire et que la commune a refusé le permis de construire pour le No 6. (Le propriétaire a fait recours mais l'affaire n'est pas encore passée devant le Tribunal. Pour les problèmes de circulation, M. Bosson de la police des routes a expliqué que pour le moment avec le bas de la route de Verdeaux bouché par les travaux du tram, il était difficile pour des automobilistes de savoir où aller et que c'est clair que la circulation avait augmenté dans la Rue des Alpes. Il faut attendre la fin des travaux et réévaluer la situation à ce moment-là.

Les pétitionnaires sont satisfaits des réponses de la Municipalité et attendront la fin des travaux du tram pour voir s'il y a une suite à donner.

La deuxième pétition concernait la sécurité routière dans le quartier de la Piscine et du collège du Léman. Intitulé initialement « Silo et Simplon à 30km/h » il s'est avéré pendant la discussion que le problème se situe plus au niveau des passages piétons devant la piscine et avec la circulation de véhicules privés le long de la partie de la Rue du Caudray réservé aux transports publics.

Nous avons pu expliquer aux pétitionnaires que malheureusement les rues du Silo et du Simplon sont un axe majeur et que donc la vitesse doit rester à 50km/h. Il sera étudié si elles peuvent être incluses dans les zones « 30km/h la nuit » que la Municipalité veut mettre en place.

M Bosson apporte plusieurs idées par rapport à la sécurité routière dans le quartier.

Notamment un léger changement dans le rondpoint au coin du bâtiment Obi, car actuellement le rondpoint ne représente pas un obstacle pour les automobilistes et au lieu de ralentir, ceux-ci ont même plutôt tendance à accélérer dans le virage à la sortie duquel se trouve un passage piéton...

Il va aussi transmettre à ses collègues de PolOuest le souci de la Rue du Caudray et il assure aux pétitionnaires qu'une fois que quelques personnes auront fait contribution d'une somme d'argent à la trésorerie publique, le bouche à oreille fera le reste. Finalement il est aussi proposé que les pétitionnaires voient avec les habitants du quartier pour y créer une antenne Pédibus pour accompagner les enfants à l'école. Monsieur Clément transmet les coordonnées de l'association Pédibus Vaud aux pétitionnaires.

Les pétitionnaires sont satisfaits des réponses de la Municipalité et de la police et nous tiendront au courant par rapport au Pédibus du Censuy.

La Présidente remercie Monsieur Neal et ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandé la Présidente clôt la discussion

16. Motions, postulats, interpellations

- Motion Jonas Kocher « Création d'une commission du sport »
- Postulat Angela Thode « SOS biodiversité, disparition des insectes & co »

Développement de motion Jonas Kocher. Dans sa séance du 7 décembre, le bureau a voté la recevabilité de cette motion. Si personne ne s'y oppose, j'invite donc Monsieur Jonas Kocher à vous présenter son développement de motion

• M. Jonas Kocher, Les Verts

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Vous avez vu mon texte de motion, mais avant ça, j'aimerais vous peindre une image. Imaginez un peloton de vélo qui est composé d'individus solitaires qui ne peuvent faire autrement que de vivre ensemble. Ce peloton est composé de plusieurs équipes et vous le savez le cyclisme est à la fois un sport individuel et collectif. Et, dans cette image, vous avez une échappée qui est composée de trois ou quatre coureurs qui souhaitent aller au bout et gagner la victoire d'étape. Le peloton se rapproche dangereusement. Le seul moyen pour les fuyards d'aller au bout et que l'un d'eux gagne l'étape c'est de collaborer ensemble et d'unir toutes leurs forces et finalement au dernier coup de pédale, à la force des jambes, le meilleur gagnera. Mais des fois, en toute logique, il y en a toujours un ou deux qui en gardent un peu sous la pédale, qui espèrent profiter du travail des autres et ainsi de suite, la cohésion de groupe s'effondre et ils ont tout perdu, ils ont été rattrapés par le peloton.

Parallèlement à cela, nous sommes confrontés aujourd'hui à une crise, certainement la plus grande de notre histoire avec un dérèglement climatique. Nous savons comment nous comporter mais tout comme ces cyclistes qui veulent gagner, contre toute attente, nous agissons différemment de la logique. C'est pour cela que je vous ai déposé aujourd'hui ma motion qui demande la création d'une commission du sport. Merci Depuis les années 1900, le sport n'a pas cessé d'accroître son importance dans notre société contemporaine.

De pratique personnelle pour les loisirs au sport de compétition offrant au public de véritables spectacles vecteur d'émotions, de rêves et de motivation pour se mettre à la discipline. Phénomène de société il comporte une dimension sociale, économique, idéologique, voire culturelle. On aime dire qu'il est « l'école de la vie », qui véhicule des valeurs sociétales soit : le respect, la tolérance, le courage, la solidarité, etc. Il contribue à la fraternité et au mélange socioculturel. En effet, dans les divers sports, ces sont des joueurs de toute nationalité, de religions différentes, d'horizons différents, voir même de niveaux sportifs différents. Pour exemple, les événements sportifs internationaux tels que les championnats du monde ou jeux olympiques qui permettent à des sportifs du monde entier de se réunir dans un esprit festif et de compétition avec la valeur bien connue de Pierre de Coubertin: « L'important est de participer ».

A travers la période chahutée que nous vivons actuellement, nous avons pris conscience combien les activités culturelles, de loisirs et sportives sont importantes pour notre équilibre, surtout chez

les plus jeunes et les conséquences qui en découlent lorsque nous en sommes privés. Renens a plusieurs clubs sportifs tant pour les loisirs que pour la compétition, notre ville à travers divers droits d'initiatives montre sa volonté de se doter d'une politique du sport forte et cohérente en permettant le développement de diverses activités réunissant un maximum d'acteurs du sport. Ainsi, il semblerait pertinent de se doter sur le même modèle participatif que la commission culturelle ou le conseil d'établissement d'une commission du sport qui serait composée de membres renanais.e.s d'associations sportives, d'acteurs, d'actrices politiques, de sportifs, sportives d'élite ou d'ancien.ne.s sportifs et tous autres personnes intéressées à promouvoir le sport dans notre commune tant pour ses bienfaits sur le corps, l'esprit ou éducatif.

Les missions de cette commission pourraient être notamment de :

- Attribuer le mérite sportif
- Encourager le développement de manifestations sportives
- Venir en aide à l'aide de subventions exceptionnelles à un club ou à un sportif
- Promouvoir le sport au sein de la ville de Renens et dans le district

Je vous remercie de votre attention et du bon accueil que vous réserverez à cette proposition.

La Présidente ouvre la discussion.

- **M. Byron Allauca, Fourmi Rouge**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,
En fait, dans notre groupe on a discuté sur cette motion et il nous manque quelques éléments pour pouvoir soutenir ou refuser cette motion. Donc, nous demandons la création d'une commission afin que soit étudié dans cette commission certains aspects, pour avoir plus d'éléments et pouvoir voter en toute connaissance de cause et envoyée ou pas à la Municipalité. Dons, on demande la création d'une commission.

- **Madame la Présidente**

Merci Monsieur Allauca. Par combien de membres de ce Conseil êtes vous soutenu dans cette démarche ? Je vous rappelle que c'est 1/10^{ème} des membres présents à ce Conseil qui est pour le renvoi de ce développement de motion en une commission pour rapport et préavis.

Madame la Présidente met le renvoi du développement de motion en commission au vote.

Ce développement motion sera renvoyée en commission pour étude et rapport.

La commission est composée comme suit :

Richard Neal, PS président-rapporteur

Marta Pinto, Fourmi Rouge
Luis Guedes, PLR-PLV
André Cordeiro, UDC
Andreia Tiambo, Les Vert.e.s

Développement de postulat de Madame Angela Thode

Lors de sa séance du 7 décembre 2021, le bureau a voté la recevabilité de ce postulat. Si personne ne s'y oppose, j'invite Madame Angela Thode à nous le présenter

- **Mme Angela Thode**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

La soirée a déjà été longue, donc je me suis permis de vous faire un résumé.

SOS biodiversité, disparition des insectes & co

Les abeilles, les papillons, les coléoptères et bien d'autres insectes sont menacés.

Causes de la disparition des insectes

Plusieurs facteurs avec un impact différencié selon l'habitat et les espèces expliquent le déclin massif des insectes (les oiseaux sont également impactés).

Les principales causes sont l'agriculture intensive, l'utilisation massive des pesticides ainsi que la destruction des habitats, ce qui induit un manque de ressources. Le point clé est de planter des arbres mellifères qui « donnent » du nectar et pollen sur toute l'année.

Proposition :

1. Arbres et Haies à planter selon une floraison étalée sur toute l'année
 2. Inciter à moins utiliser les pesticides pour les privés
 3. Points d'eau
1. Les insectes et oiseaux ont besoin de ressources de nourriture pendant toute l'année.

Il est important d'en fournir plus et de varier les essences mellifères plantées les unes à côté des autres de manière plus dense. Il s'agit d'étaler la floraison dans chaque quartier de février à fin octobre, pour qu'il n'y ait pas de temps de disette, ce qui est actuellement le cas de juin à octobre. De nombreux arbres plantés en ville tels que les platanes ne donnent pas de nectar ni de pollen. Planter une seule essence d'arbre tout le long d'une route est néfaste pour la biodiversité. Certains insectes ne se déplacent que peu et doivent pouvoir trouver dans un petit rayon de quoi se nourrir durant toute la saison. Il s'agirait donc de planter plus d'arbres mellifères et fruitiers installés de manière plus dense, créant une haie fournie continue avec une attention particulière portée à une floraison variée par 100m² sur toute l'année. (Voir ci-joint tableau des floraisons par mois). Le préavis nr. 90-2021 de Mme Frédérique Beauvois intitulé 1 arbre + 1 banc = bonheur a été accepté. Il s'agirait donc de prendre en compte la sélection des arbres à planter selon la liste ci-jointe en prenant en considération le type d'arbre, de buisson à planter. La végétation le long des routes pourrait être plus fournie avec également des haies autour des arbres existants. Ce type de végétalisation se fait déjà à Lausanne, par exemple à Beaulieu et Vinet.

2. Les pesticides sont très nocifs pour les insectes et oiseaux. Inciter les privés, par exemple par le biais du journal de Renens à diminuer, voir arrêter les pesticides.

3. Que ce soient les insectes ou les oiseaux, des points d'eau leurs sont nécessaires. Nos cours d'eaux se trouvent de plus en plus souvent canalisés sous terre et plusieurs fontaines à eau fonctionnent sur pression uniquement. Il s'agit de prendre en considération des points d'eaux accessibles tous les 1 à 2 km² et si ceux-ci venaient à manquer, étudier la possibilité de fournir de l'eau fraîche*, pour éviter l'eau stagnante (prolifération du moustique tigre). Ce problème peut être résolu en mettant en place de l'eau qui coule ou dans un étang y mettre des poissons rouges qui sont grands amateurs de larves.

*Alors probablement qu'il y a déjà assez de points d'eau, je ne sais pas, je l'ai mis dans le postulat pour simplement regarder, faire une analyse des points d'eau existants. Et concernant les arbres fruitiers, je voudrais juste dire que ce n'est pas des fonds nécessaires qui seront supplémentaires nécessaires. Par exemple c'est simplement de prendre en considération si on plante des arbres, les arbres qui doivent être plantés et qui fleurissent à une certaine période, pas qu'on plante que des tilleuls à un certain endroit. C'est comme si nous on mangeait des bananes toute l'année.

En conclusion :

Il est urgent d'agir sur différents fronts, car la disparition des insectes est le fait de différents paramètres. Les insectes constituent une source de nourriture primaire pour de nombreux autres animaux. Ils forment donc un maillon important de la chaîne alimentaire. Si les insectes disparaissent, les oiseaux, les poissons, les chauves-souris et d'autres insectivores n'auront plus de quoi se nourrir et s'éteindront également. Afin d'empêcher la disparition des insectes, des mesures à grande et petite échelle au niveau communal, cantonal et fédéral sont nécessaires

Mes propositions pour Renens sont :

- De planter de larges bandes serrées d'arbres et de haies mellifères et fruitiers en tenant compte des floraisons qui s'étale sur toute l'année (voir tableau).
- D'inciter les particuliers à utiliser moins de pesticides
- De mettre en place des points d'eau tous les 1 à 2 km si pas de point d'eau.

Mme la Présidente remercie Madame Thode et ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandé la Présidente met au vote le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Un dépôt de motion a été annoncé : Ali Korkmaz Titre : Pour une voie d'accès sécurisée à la Ferme du Village. Sécuriser l'accès à la Ferme du Village depuis les parcs de Verdeaux et de Corbettes.

La Présidente appelle Monsieur Korkmaz pour la lecture de son dépôt de motion

- **Monsieur Ali Korkmaz (PSR)**

Titre :

Pour une voie d'accès sécurisée à la Ferme du Village (laquelle on a pu visiter grâce à une porte ouverte cette année)

Conclusion:

Sécuriser l'accès à la Ferme du Village depuis les parcs de Verdeaux et de Corbettes. Ce faisant, il demande que la faisabilité de ce projet soit évaluée.

Nous avons également un dépôt de postulat de Madame Diédhiou Ndeye Awa

- **Madame Diédhiou Ndeye Awa (PSR)**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, bonsoir.

Voici le titre et conclusion de mon postulat que je développerai à la rentrée

Titre:

Pour une allocation communale de naissance en faveur de parent-s à revenu modéré

Conclusion:

L'arrivée d'un enfant dans une famille est un grand évènement. Que du bonheur ! La famille s'agrandit mais pas le budget. L'achat du matériel de puériculture, la préparation de la chambre de bébé ainsi que tout ce qui gravite autour a un coût. L'organisation du temps de travail à la fin du congé de maternité ainsi que la garde de bébé demandent beaucoup d'énergie qu'une aide financière pourrait alléger.

Il s'agirait donc d'une allocation unique lors des tous premiers mois de bébé. Merci

La Présidente remercie Madame Diédhiou Ndeye Awa

Nous avons reçu une interpellation de Monsieur Silvio Torriani. Madame la Présidente prie Monsieur Torriani de venir lire son interpellation.

- **Monsieur Silvio Torriani (Fourmi Rouge)**

Grève de Smood

Les livreuses et livreurs de Smood sont toujours mobilisé.e.s.

Après cinq semaines de conflit, la grève chez Smood connaît un temps de suspension. Des négociations ont enfin été acceptées par la Direction de l'entreprise. Le mouvement, démarré le 2 novembre à Yverdon, soutenu par le syndicat Unia, a fait boule de neige dans dix autres villes de Suisse romande. Des comités de lutte ont été créés, rassemblant une centaine de livreuses et livreurs. Une pétition de soutien a récemment récolté 12'000 signatures en quelques jours. Leurs revendications sont élémentaires : le paiement correct des heures de travail, de leurs frais de déplacement, une transparence dans la distribution des pourboires, le paiement des heures supplémentaires et une meilleure planification du travail. Si on calcule, leur salaire horaire descend parfois autour de CHF. 10.--/heure. Pas de commentaires.

Pourquoi m'adresser à notre Municipalité ?

L'Ouest lausannois accueille de nombreux magasins Migros et le siège social de Mc Donald's Suisse. Migros est actionnaire à hauteur de 35% de Smood et reste un des ses principaux partenaire comme Mc Donald's. Face à cette mobilisation courageuse pour des conditions de travail dignes, je pose les questions suivantes à notre Municipalité :

- La Municipalité est-elle intervenue, dans les limites de ses compétences, pour faire avancer le dialogue social ?
- Envisage t'elle intervenir dans ce conflit pour favoriser, d'une manière ou d'une autre, la réussite des négociations en cours ?
- Désire t'elle se positionner publiquement en rappelant que de telles conditions de travail ne sont pas acceptables et apporter son soutien aux livreuses et aux livreurs ?

La Présidente remercie Monsieur Torriani et ouvre la discussion sur cette interpellation

- **Réponse M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur Torriani, merci pour cette intervention. Effectivement, les conditions que vous relevez sont loin de celles que nous défendons pour tout travailleur et travailleuse de ce pays et plus particulièrement de Renens. Je prends vos questions parce que ça demande que l'on ait une discussion en Municipalité. Pour que nous intervenions, il faut que l'on soit unanimes pour le faire et on va en parler en prochaine séance de Municipalité et agir rapidement, si nous devons décider de le faire.

Interpellation Chiara Storari (PSR) :

Quelles mesures pour assurer aux Renanaises Renanais une tenue juste et correcte des élections et des votations dans leur commune ?

Le droit de vote est à la base même de notre fonctionnement démocratique. Et donc, il est très important de veiller au fait qu'il puisse s'exprimer de manière correcte et juste en respectant les procédures et en ayant un suivi le plus transparent possible. La loi sur les droits politiques qui vient d'être publiée et remaniée par le Grand Conseil, d'ailleurs j'ai envoyé un texte qui faisait référence encore aux anciens articles de loi, le nombre a changé, mais le contenu pas fondamentalement, donc le contenu de l'interpellation s'applique en tous cas, gère ces aspects et donne une responsabilité importante à la Municipalité et au bureau du Conseil pour la gestion du scrutin. Il nous a donc semblé important que pour que la démocratie puisse s'exprimer un certain nombre de procédures et de façons de faire qui sont d'ailleurs probablement, et on l'espère, en application, soient connues de tous, de manière que cette grande machine qu'est le vote ne reste pas quelque chose d'inconnu à nos concitoyens. Nous aimerions donc poser 8 questions à la Municipalité et au bureau du Conseil, ne vous en faites pas, ce sont des questions où ils ont normalement déjà les réponses et donc :

- Sous quelles conditions le rôle des électeurs peut-il être consulté ? Comment la Municipalité informe-t-elle les Renanaises et Renanais de leur qualité d'électeur, voire de la prochaine réalisation de celle-ci notamment pour les personnes sous curatelle et qui sont privées de l'expression leur droit de

- La Municipalité évalue-t-elle régulièrement la possibilité de réintégrer dans le corps électoral les personnes exclues selon l'article 4 de la nouvelle mouture de la loi.
- A qui incombe la responsabilité d'informer les Renanaises et Renanais de la possibilité de vote des malades ? Personnellement, je n'étais pas du tout au courant de cette possibilité. Quel accompagnement est actuellement offert aux personnes concernées par cet article ?
- Qui de la Municipalité ou du Bureau se préoccupe d'informer les Renanaises et les Renanais des règles inhérentes à la validation ou l'invalidation de leur vote ; notamment les règles d'altération de leur bulletin de vote par le bureau électoral (détaillées à l'art. 49 RLEDP) ?
- Comment l'électorat est-il informé que dès que deux bulletins portent la même écriture, ou une écriture semblable, le bureau peut les considérer comme nuls ? Quelle procédure a été mise en place pour éviter que des écritures similaires ou semblables ne soient éliminées arbitrairement ou par méprise le jour du scrutin ?
- Quelle assistance est mise en place pour permettre aux Renanais et Renanaises qui sont dans l'impossibilité, durable ou temporaire, d'écrire de leur propre chef
- Qu'en est-il de l'assistance offerte aux personnes qui rencontreraient des difficultés, de compréhension de la procédure de vote, par exemple ?
- Quelle est la procédure de constitution du Bureau électoral communal ? L'article 13 statue que les candidats de la Municipalité aux élections cantonales ou fédérales ne sont pas admis le jour du scrutin, mais est-ce qu'il y a d'autres critères par exemple dans des votations ou élections comme si un des candidats soit le père, la mère ou un membre de la famille ou qu'il y ait des intérêts en jeu dans certains scrutins pour que ces nominations aient ou pas lieu.
- Qui assure la formation des membres du Bureau électoral aux règles de celui-ci (notamment, les règles d'annulation, la procédure à suivre pour effacer les votes surnuméraires, etc.) et de quelle manière ?

Nous remercions la Municipalité et le Bureau pour leurs réponses et de leur engagement pour la population.

La Présidente ouvre la discussion sur cette interpellation

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Je remercie pour cette interpellation. Je veux juste peut-être apporter une petite contribution. Pour éviter certains problèmes qu'a cités notre collègue, je pense que ça serait évident et important que les habitués, pas tout le temps les mêmes personnes qui aillent comme observateur ou bien dans les cas spéciaux. Systématiquement, depuis des années, j'ai observé que c'est tout le temps les mêmes personnes qui vont. Et si on évite ça et si on change et qu'on met d'autres personnes, une partie des problèmes pourra être résolue.
Merci

- **Réponse de M. Jean-François Clement, Syndic**

Je n'ai pas retenu l'entier des questions posées par Madame Storari, mais je voulais juste dire qu'on a une administration qui est très soucieuse de permettre au plus grand nombre de

voter et notamment un grand nombre de choses sont déjà faites, qui sont peut-être méconnues de toutes et tous. Ce sera l'occasion de dire tout ce que l'on fait déjà et sans doute de voir où nous pouvons encore bonifier notre travail dans ce sens afin que le taux de participation d'une ville comme Renens augmente encore et que chacune et chacun connaisse parfaitement les règles et puis que l'on soit absolument éthiques et clairs dans ce que l'on fait. Mais un travail conséquent est fait. Ça prendra un peu de temps parce que c'est une liste de questions extrêmement longue et les personnes qui vous répondront le feront avec la meilleure des attentions. Merci

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt le point 16

Soutenue par les cinq chefs de groupe, la Présidente demande une motion d'ordre. Elle demande que le point 17. Questions, propositions individuelles et divers soit annulé de cet ordre du jour et que du point 16, nous passions directement au point 18, les vœux. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Personne ne se manifestant, nous allons passer aux vœux

17. Questions, propositions individuelles et divers

18. Vœux

- **Mme la Présidente**

Voilà, nous sommes en fin d'année. La Municipalité souhaite t'elle présenter ses vœux ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Bien sûr, bien sûr, c'est important pour nous. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs le membres du Conseil communal de Renens, je profite de la clôture de cette dernière séance de l'année pour vous adresser au nom de la Municipalité nos meilleurs messages pour cette fin d'année ainsi que tous nos vœux pour l'année 2022.

2021 devait être « l'année d'après », de l'après crise Covid accompagnée d'un retour de contacts humains, d'un retour aux fondamentaux, de vivre ensemble, d'une prise de conscience totale des enjeux climatiques et d'actions pertinentes en lien avec cela. Nous avons à nouveau pu goûter à une certaine normalité et pour ceci, il faut savoir mesurer sa chance. Ensemble, nous avons pu mener à bien l'intégralité des séances du législatif, poursuivre notre travail sur les grands projets qui font Renens et débiter une nouvelle législature politique. Tout n'a pas été simple. L'horizon est encore bien obstrué. Les défis sanitaires restent énormes, les défis sociaux, économiques, politiques, environnementaux également. Nous le savons, dans une crise comme celle que nous traversons, beaucoup se joue par l'intermédiaire des collectivités publiques, commune, canton, confédération. Il est parfois complexe pour une collectivité publique comme la nôtre de trouver sa place, d'avoir le bon apport à la réflexion et surtout les bonnes actions à mener sur le terrain. De ce point de vue, je dois cependant pouvoir vous dire sans hésitation que nous avons su être à la hauteur. Des débats ont eu lieu, parfois

vifs, mais ils ont eu lieu. Les grands projets avancent, je pense au plan directeur intercommunal, au site Verdeaux, Pépinière, Saugiaz, à Malley, au plan climat. Nous avons également su être réactifs avec la mise en place d'un système d'aides financières du tissu économique communal suite à la crise du Covid. Toutes ces réalisations sont les fruits d'un travail en synergie et de collaborations. 2022 promet de nombreux moments forts et nous nous réjouissons de les vivre avec vous. Je terminerai en vous remerciant toutes et tous pour votre investissement dans le cadre de ce Conseil, pour la Commune, pour les Renanaises et Renanis, Passez de belles fêtes, profitez de vos proches, de la vie et au plaisir de vous retrouver le 3 février 2022. Belle soirée à vous.

- **Mme la Présidente**

Je vous remercie Monsieur le Syndic. Est-ce que quelqu'un d'autre en Municipalité souhaite faire ses vœux de fin d'année avant que je les fasse moi-même ?

Non, alors, je vais les faire moi :

En cette période de fin d'année, je ne peux que constater que nous faisons un malheureux copier-coller de l'année précédente. Les vagues se succèdent les unes après les autres, faisant énormément de ravages au niveau social. En préparant ce Conseil, il m'est venu à l'esprit un fameux conte d'Andersen : la petite fille aux allumettes. Alors, rassurez-vous, je ne vais pas vous le lire... Était-ce vraiment un conte ? Et surtout que serait-il arrivé si une personne avait regardé par la fenêtre, l'avait vue, l'avait ramenée au chaud en l'invitant à sa table comme un membre de la famille. Et si nous actualisons ce conte, il serait écrit :

Une famille frappée par la crise du Coronavirus se retrouve à la rue en cette période de Noël. Alors, évidemment, certains diront que ça ne peut pas arriver dans notre commune. Effectivement, la ville de Renens a mis en place des structures, les associations aussi ont dû se réinventer face aux besoins de la population, même si elles-mêmes ne tiennent qu'à un fil. Mais ce n'est pas suffisant. Et c'est aussi à nous à regarder par la fenêtre. Comme vous l'avez certainement compris, j'en appelle à la solidarité individuelle et pas seulement lors des fêtes de fin d'année, mais continuellement.

Prenez soin de vos proches, prenez des nouvelles des personnes qui vous sont chères, rapprochez-vous de vos voisins. N'ajoutons pas la solitude et l'abandon à cette terrible crise. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Merci

Je vous remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 03 février 2022 à 19h30.**

Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

La Présidente prononce la clôture de la séance à 23h00

La Présidente

La Secrétaire

Carole Castillo

Corrine Simon